

OFIS store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760[®]
+ Imprimante HP 1515

145.000 CFA

STOCK LIMITÉ

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.net

N° 3663 du Mardi 7 Février - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -

CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Ministère des postes et télécommunications

Léon-Juste Ibombo appelle à un usage citoyen et responsable des réseaux sociaux

(P.9)

PENSONS CHRETIEN 2

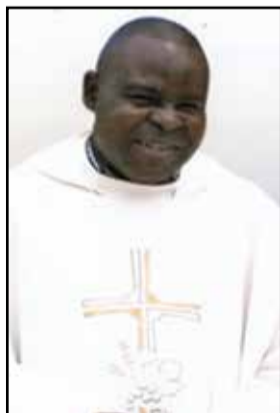
Place de la «Société civile» dans le «Corps politique»

Par Père Christian (P. 15)

Diocèse de Kinkala

Décès à Rabat, au Maroc, de l'abbé Séverin Mamoutissa

Le diocèse de Kinkala, uni à son évêque, Mgr Louis Portella Mbuyu, a l'extrême douleur de porter à la connaissance de tous, le décès de l'un de ses pasteurs, en la personne de l'abbé Séverin Mamoutissa, décès survenu le mardi 31 janvier 2017, à la Polyclinique Internationale de Rabat, au Maroc. Le programme se présente comme suit :



Jeudi 9 février 2017:

1h35 : Arrivée de la dépouille à l'Aéroport Maya-Maya;
9h30-10h00: Recueillement à la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville;
10h00: Messe à la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville;
12h00: Départ pour Kinkala;

Vendredi 10 février 2017:

11h00: Messe des funérailles à la Cathédrale Sainte Monique de Kinkala

Que le Seigneur, en qui il a mis sa foi, l'accueille et lui accorde la récompense du «*serviteur bon et fidèle*»: «*qu'il entre dans la maison de son Maître*», pour vivre l'éternité bienheureuse, dans l'amour, la lumière et la paix.

Congo - Vatican

Les relations de coopération soutenues, désormais, par un accord-cadre



Après la signature de l'accord cadre, les autorités sablent le champagne en l'honneur des relations entre l'Etat du Vatican et l'Etat congolais.

(P.2)

Cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'Etat du Vatican

«Vivez dans la paix et le dialogue, cultivez la tendresse de Dieu, sa compassion et non les rancœurs et la haine»

L'intégralité de l'homélie du cardinal Parolin à Sainte-Anne. (P.3)

Coupe d'Afrique des nations-Gabon 2017

Le Cameroun renoue avec son passé glorieux



Les Lions Indomptables après leur triomphe à Libreville.

(P.19)

Congo - Vatican

Les relations de coopération soutenues, désormais, par un accord-cadre

Le secrétaire d'Etat du Vatican, le Cardinal Pietro Parolin, a effectué une visite de travail de quatre jours à Brazzaville, du 1er au 4 février 2017, au cours de laquelle il a signé un accord-cadre, vendredi 3 février, au Palais du peuple (siège de la Présidence de la République), à Brazzaville, avec le Premier ministre chef du gouvernement, Clément Mouamba, sous le patronage du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, en présence des évêques de la Conférence épiscopale du Congo. La cérémonie incluait également la célébration du 40ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre l'Etat du Vatican et la République du Congo.

C'était une journée marquante en honneur des relations entre l'Etat du Vatican et l'Etat congolais. Trois étapes ont marqué cette journée entre 10h et 14h, dans un cérémonial protocolaire solennel et le tout retransmis en direct à la radio et à la télévision nationales. Il y a eu d'abord l'audience d'une heure environ que le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a accordée au Cardinal Pietro Parolin, qui était accompagné de son secrétaire, du Président de la Conférence épiscopale du Congo, Mgr Daniel Mizonzo, de l'Archevêque métropolitain de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou et du Nonce apostolique, Mgr Francisco Escalante Molina.

L'audience, qui s'est déroulée à huis clos, a permis à l'homme d'Etat du Vatican et au Chef de l'Etat congolais d'échanger de façon informelle sur les relations entre leurs deux Etats. Le Président Sassou-Nguesso a démarré la conversation avec son hôte, en lui parlant de la visite du Pape Saint Jean-Paul II, à Brazzaville, en 1980, de l'audience qu'il lui avait accordée dans la salle même où il recevait le secrétaire d'Etat. La rencontre s'est achevée par la remise d'un cadeau (deux ouvrages sous forme de magazine) au Chef de l'Etat par le Cardinal Parolin.

La signature de l'accord-cadre s'est faite ensuite entre le Premier ministre Clément Mouamba et le secrétaire d'Etat Pietro Parolin, sous le patronage du Président Sassou-Nguesso, en présence de quelques membres du gouvernement, dont le ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso, des évêques de la Conférence épiscopale du Congo et de plusieurs personnalités des deux parties. Elle s'est achevée par un verre de champagne en l'honneur de l'événement. Devant la presse et en compagnie du Premier ministre Clément Mouamba, le Cardinal Parolin a répondu à trois questions des journalistes Ghislain Patrick Gombé et Joachim Mbanza.

La célébration des 40 ans de l'établissement des relations diplomatiques entre le Congo et le Vatican a donné lieu à un déjeuner de marque offert par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso aux deux parties, dans la salle de banquet du Palais du peuple. Deux allocutions y ont été prononcées par le Premier ministre Clément Mouamba,

qui a terminé son propos en portant un toast «au nom de l'amitié et du renforcement de la coopération fructueuse entre le Saint-Siège et la République du Congo», et par le secrétaire d'Etat du Vatican, le Cardinal Pietro Parolin, qui a conclu aussi par le même geste (Nous y reviendrons dans notre prochaine édition).

Dans son toast, le Premier ministre Clément Mouamba a fait une «brève évocation historique», qu'il a jugée «nécessaire, non seulement pour démontrer le caractère séculaire et la profondeur des relations entre le Congo et l'Etat de la Cité du Vatican, mais aussi pour justifier l'intérêt de les maintenir et de les renforcer».

«Les Congolais ont encore présent à l'esprit, la visite mémorable effectuée par Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, à Brazzaville, le 5 mai 1980, soit trois ans après la signature de l'accord relatif à l'établissement des relations diplomatiques. Lors de cette visite, il avait été reçu en audience par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, qui, conscient de la place éminente qu'occupe l'Eglise catholique dans la vie des Congolais, s'est engagé à renforcer les relations entre les deux Etats».

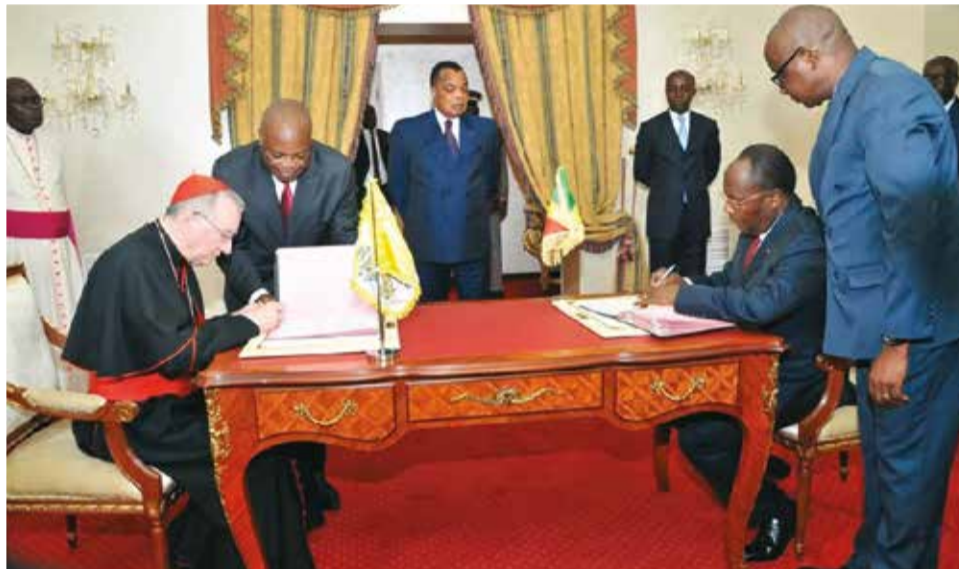
Clément Mouamba a exprimé les attentes de ses compatriotes

Dans l'allocution qu'il a prononcée, le Premier ministre Clément Mouamba, qui a rappelé l'historique des relations diplomatiques avec le Royaume Kongo depuis le 15ème siècle, a demandé au Cardinal Parolin d'être notre «porte-parole auprès du Saint-Père, le Pape François, pour transmettre leurs doléances qui portent sur la possibilité de donner un cardinal au Congo; sur la possibilité de béatifier le Cardinal Emile Biayenda et enfin la possibilité d'effectuer une visite officielle en République du Congo, c'est tellement attendu par les Congolais». Voici ci-après un large extrait de son allocution.

«Le Souverain Pontife avait, à cette occasion, proposé au gouvernement congolais, de considérer l'Eglise catholique locale, comme partenaire pour le développement du pays. S'inscrivant dans cette dynamique, le Président Denis Sassou-Nguesso a effectué quatre voyages au Vatican, respectivement en 2000, en 2005,



L'audience du Cardinal avec le Chef de l'Etat.



La signature de l'accord-cadre entre le Vatican et le Congo sous le regard du Président congolais.



Et des évêques du Congo.



La délégation de l'Eglise saluant le Chef de l'Etat.



Tous les évêques du Congo étaient présents.

en 2010 et en 2013. Nous avons aussi eu l'honneur d'accueillir, en 2008, ici au Congo, entre autres personnalités du Saint-Siège, Son éminence le Cardinal Ivan Diaz, Préfet de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples et Son éminence le Cardinal Rafaelo Rato, Président du Conseil pontifical justice et paix, en 2006. La présente visite de Son éminence le Cardinal Pietro Parolin, s'inscrit désormais dans les annales de l'histoire des relations entre le Congo et l'Etat du Vatican. C'est ici l'occasion de nous réjouir, de la célébration du 40ème anniversaire des relations diplomatiques entre les deux Etats, des succès obtenus et de l'action de l'Eglise catholique congolaise, à travers ses organisations qui oeuvrent dans le secteur de l'éducation, de la formation, de la santé de l'aide humanitaire à l'instar de Caritas. Nous ne pouvons pas non plus ignorer le rôle important que joue l'aumônerie militaire au sein des Forces armées congolaises, à travers le respect de la dignité humaine, des valeurs républicaines, et des activités de développement humain.

Cependant, on peut raison-

nablement constater que l'absence d'un cadre juridique conséquent a, d'une certaine manière, limité le plein épanouissement de notre coopération bilatérale. La signature de l'accord-cadre entre la République du Congo et le Saint-Siège à laquelle nous venons de procéder, vient donc combler ce vide. Ce précieux instrument juridique est l'aboutissement d'un long processus enclenché depuis 2003, mais aussi l'expression de la volonté personnelle de Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, à assier les relations entre nos Etats sur des bases plus solides et plus confiantes. Cet accord couvre les domaines diplomatiques,

politiques, socio-économiques, scientifiques, sanitaires et éducatifs. Nous disposons désormais d'un outil précieux qui nous permet d'engager l'avenir de nos relations avec de meilleures perspectives. Et dans cette dynamique s'inscrit aussi le projet d'ouverture d'une représentation diplomatique congolaise auprès du Vatican, avec résidence à Rome». «Le rôle de l'Eglise catholique, la promotion de la paix dans un monde en proie à diverses crises a démontré, cela a été réaffirmé dans le message que le Pape François a adressé à l'humanité, le 1er janvier 2017, à l'occasion de la 57ème journée mondiale de la paix, en déclarant: «La paix est l'unique vraie ligne de progrès humain».

Nous partageons entièrement cette analyse. L'expérience propre de la République du Congo démontre à souhait, la justesse du propos du Saint-Père, car, pour nous, la paix est la condition de tout progrès. Notre pays, le Congo, prône l'œcuménisme, pour permettre aux croyants d'exercer librement leur foi en Dieu. Dans sa quête permanente de la paix pour le Congo, Son Excellence Monsieur le Président de la République avait devant toutes les autorités religieuses, solennellement confié le Congo à Dieu. La paix comme objectif et condition sine qua non au développement avait encore conduit le Président de la République, à paraphraser le Christ, dans son allocution d'ouverture du Dialogue national sans exclusive, tenu du 17 mars au 14 avril 2001, en déclarant: «Le Christ, lui-même, n'a pas laissé de biens matériels. Mais, il a dit: Je vous laisse la paix, et je vous donne ma paix».

En Afrique centrale, nous sommes témoins de la contribution de l'Eglise catholique en République Centrafricaine où le message délivré par le Pape François, lors de sa visite dans ce pays, en novembre 2015, a largement contribué à l'apaisement, dans le processus de transition et à la bonne tenue des élections présidentielle et législatives. Nous reconnaissons le combat que mène Sa Sainteté le Pape François, dans un style novateur, en faveur de la paix dans le monde et surtout son rôle actif, véritable avocat des

pauvres et des personnes opprimées. Tout récemment, c'est aussi sous son impulsion et grâce à l'implication sans réserve des évêques catholiques en République Démocratique du Congo, que des avancées significatives ont été enregistrées dans le dialogue entre les acteurs politiques de la RDC. S'agissant de la République du Congo, notre pays, nous saluons l'action de l'Eglise catholique, qui a souvent contribué à la recherche des solutions pacifiques, à nos différends.

Eminence cardinal Pietro Parolin, le gouvernement et les fidèles catholiques congolais vous prient d'être leur porte-parole auprès du Saint-Père, le Pape François, pour transmettre leurs doléances qui portent sur la possibilité de donner un cardinal au Congo; sur la possibilité de béatifier le Cardinal Emile Biayenda et enfin la possibilité d'effectuer une visite officielle en République du Congo, c'est tellement attendu par les Congolais.

Permettez-moi, distingués invités, Mesdames et Messieurs, de réaffirmer le profond attachement du peuple congolais et de ses dirigeants, à une coopération fructueuse avec le Saint-Siège».

Cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'Etat du Vatican

«Vivez dans la paix et le dialogue, cultivez la tendresse de Dieu, sa compassion et non les rancœurs et la haine»

Le Cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'Etat du Vatican, a célébré en la basilique Sainte Anne du Congo, samedi 4 février 2017, la messe commémorative du 40^{ème} anniversaire des relations diplomatiques entre l'Etat du Vatican et la République du Congo. Cette messe

a été concélébrée par tous les évêques du Congo, par Mgr Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Gabon, et une centaine de prêtres venus des différents diocèses du pays. Les autorités nationales, notamment le Président de la République, De-

nis Sassou-Nguesso, le Premier ministre, Clément Mouamba, les membres du gouvernement, du corps diplomatique et des corps constitués de la République y ont pris part, aux côtés des religieux, religieuses de différentes congrégations et plusieurs laïcs

vêtus, pour certains, de l'uniforme de leurs mouvements d'apostolat respectifs. Le mot de bienvenue de Mgr Anatole Milanou, archevêque de Brazzaville, l'homélie du Cardinal Pietro Parolin, la remise des présents au Cardinal par l'Eglise du Congo,

le mot de remerciements de Mgr Daniel Mizonzo, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) et l'ultime intervention du Cardinal secrétaire d'Etat du Vatican, couronnée par la récitation avec tout le peuple de Dieu de la prière de la consécration du Congo

au cœur immaculé de Marie et au cœur sacré de Jésus, ont constitué les grands moments de cette messe solennelle. Le tout sous l'animation des chorales diocésaine Mgr Barthélémy Batantu et Père Paul Ondia de la Paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé. Voici, à la demande des lecteurs, l'homélie prononcée par le Cardinal Parolin qui a exhorté les Congolais en ces termes: *«Vivez dans la paix et le dialogue, cultivez la tendresse de Dieu, sa compassion et non les rancœurs et la haine»*.

Homélie du Cardinal Pietro Parolin

Excellence Monsieur le Président de la République du Congo et Madame, Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Excellence Monseigneur le Nonce Apostolique au Congo et au Gabon, Chers Frères dans l'Épiscopat, membres de la Conférence Épiscopale du Congo, Messieurs les Membres du gouvernement et du Corps diplomatique, Chers Prêtres et personnes consacrées, Chers frères et sœurs, Distingués invités en vos rangs et qualités,



Photo de famille entre le Chef de l'Etat, le Secrétaire d'Etat du Vatican et les Evêques du Congo, après la messe.

Nous voici rassemblés dans cette Basilique, monument symbolique dans l'histoire du Congo, pour rendre grâce au Seigneur pour ses bienfaits, pour un double événement au cœur de notre célébration eucharistique: d'abord pour les 40 ans des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et l'Etat congolais; ensuite pour la signature de l'Accord-cadre. Un moment historique dans la vie de nos deux institutions, un moment historique dans l'histoire de l'Eglise locale qui est au Congo, qui totalise cette année les 134 ans de son évangélisation (1883-2017). Nous voulons, ici et maintenant, rendre grâce au Seigneur qui par amour pour le Congo et le peuple congolais a envoyé les missionnaires qui, malgré les conditions difficiles et précaires, vous ont annoncé l'évangile du salut. Nous disons merci au Seigneur pour les 40 ans des relations diplomatiques entre le Congo et le Saint siège. Merci pour le chemin parcouru ensemble, avec l'Etat congolais, dans l'entente et la coopération mutuelle malgré la distinction de nos missions et de nos rôles dans le monde et dans la société. Permettez-moi, de vous adresser aussi les salutations du Saint Père, le Pape François qui, à travers moi, vous envoie, sa Bénédiction Apostolique, sur votre pays, sur vos familles et sur tout le peuple de Dieu. Il vous remercie aussi pour vos prières constantes et fidèles à son égard. Moi aussi je vous remercie, pour la qualité de

l'accueil, pour votre hospitalité légendaire, pour la générosité et le témoignage de foi que vous donnez en participant massivement à cette célébration eucharistique. Que Dieu vous bénisse tous.

Monsieur le Président de la République, Chers frères et Sœurs Distingués invités, Distingués invités, Le 40^{ème} anniversaire de nos relations diplomatiques coïncide providentiellement avec le 40^{ème} anniversaire de la mort du Cardinal Emile Biayenda, bon pasteur et serviteur zélé, apôtre de la paix, mort dans des conditions jusque-là mystérieuses et dont la cause de béatification est en cours. A cette même occasion, nous avons eu la joie, hier, de signer l'Accord-cadre entre le Saint-Siège et l'Etat congolais. Cher Peuple de Dieu, Permettez-moi de vous résumer, en peu de mots, ce que signifie un «Accord-cadre». Cet Accord-cadre que nous avons signé, hier, a pour but de «sceller le cadre juridique des relations entre l'Eglise catholique et l'état congolais et vise à régler des questions d'intérêt commun». En effet, tout en sauvegardant, dans leur ordre, la souveraineté, l'indépendance et l'autonomie, les deux parties (le Saint-Siège et l'Etat congolais) s'engagent, dans leurs relations, à œuvrer ensemble pour le bien-être spirituel, social, moral et matériel de la personne humaine (et plus particulièrement pour la population congolaise que l'Etat et l'Eglise ont le devoir

de servir et d'assister); elles s'engagent aussi au «respect des principes de la sacralité de la vie et de la dignité humaine, ainsi que de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales». Cet Accord a pour fondement «les normes constitutionnelles de la République du Congo, des Actes du Concile Vatican II, les normes du Droit canonique et des principes internationalement reconnus en matière de liberté, de croyance et de religion». A travers cet Accord-cadre, le Saint-Siège et l'Etat congolais s'engagent à collaborer en faveur de la promotion du bien commun et à promouvoir et garantir la personne humaine dans ses droits, dont celui de la liberté du culte, comme dit le concile Vatican II «la personne humaine a droit à la liberté du culte» (Concile Vatican II, Gaudium et spes, n. 2). Comme je l'ai dit hier dans mon discours, j'espère que cet accord va renforcer davantage les bons liens de coopération existant déjà entre nous «en considérant la place de l'Eglise catholique et de ses fidèles dans la vie nationale au Congo et le rôle de l'Eglise catholique dans le développement spirituel, socio-culturel et pédagogique du peuple congolais». Aussi, voudrais-je éclaircir que cet accord ne signifie pas l'aboutissement de nos rapports mais marque un pas décisif et une ère nouvelle dans nos relations. D'autres accords pourront se signer, par la suite, dans les différents secteurs de la vie, toujours dans le cadre de la collaboration et coopération entre

les deux institutions (Eglise et l'Etat congolais). A travers cet accord-cadre, «l'Eglise experte en humanité», fidèle à sa mission, pourra se dévouer librement à l'annonce de l'évangile, en respectant bien entendu son rôle et sa mission dans la société. Permettez-moi, en outre, de préciser ceci: la mission de la diplomatie vaticane n'est pas d'envahir un état, ni moins d'imposer ses idées, mais de veiller à ce que l'ordre voulu par Dieu soit respecté et suivi pour le bien de l'homme lui-même et de la société, pour le bien de la Personne humaine «créée à l'image et ressemblance de Dieu» (Gn 1, 26). Pour le Pape François, le but de la diplomatie pontificale est de «favoriser les relations amicales entre les États, malgré la diversité des orientations constitutionnelles et sociales» (Discours aux participants à la rencontre des Représentants diplomatiques pontificaux, du 17 septembre 2016). A travers sa représentation diplomatique, le Saint-Siège, fidèle à la mission du Christ confiée à son Eglise, tente d'être présent dans le monde, pour rappeler et soutenir toutes les initiatives, en vue de la promotion de la personne humaine et de ses droits de justice, de vérité, de vie et de paix. En voyant, aujourd'hui, ce qui se passe dans le monde: la violence, les homicides, les crimes, les attentats terroristes, les guerres religieuses instrumentalisées nous pouvons dire, avec le Pape François, que le monde a besoin de paix, la «Sainte paix» et non

la guerre, ni moins la guerre ou la violence au nom de Dieu qui constitue, «un péché contre Dieu lui-même». Vous chrétiens et chrétiennes du Congo, soyez donc, à l'image de Saint François d'Assise, les artisans de paix et les messagers de paix dans vos communautés et dans vos familles, comme disent les Evêques du Congo dans le dernier message de leur Assemblée plénière (voir Message de la 45^{ème} Assemblée plénière des Evêques du Congo).

Chers frères et sœurs, Dans l'évangile de ce jour, Marc nous parle de la compassion de Jésus envers la foule. Sa compassion est l'expression de sa miséricorde infinie et de sa bonté (Misericordiae vultus, n°1). Durant l'année du Jubilé extraordinaire de la miséricorde, nous avons fait l'expérience de la miséricorde de «Dieu tendre et miséricordieux, lent à la colère, plein d'amour et de vérité» (Ex 34, 6), à travers les gestes de pardon reçu et donné. A la conclusion de l'année jubilaire, le Pape François nous disait que le jubilé est fini, mais la miséricorde de Dieu continue, car Dieu est miséricordieux (Misericordia et miseria, n°16). Alors, à l'image de Jésus miséricordieux, soyez les bons disciples du Christ dans votre société, vivez dans la paix et le dialogue, cultivez la tendresse de Dieu, sa compassion et non les rancœurs et la haine; le partage et non l'égoïsme, la solidarité et non l'indifférence, maladie de notre temps où chacun pense à lui-même. Pour le Pape François, «le grand risque du monde d'aujourd'hui, avec son offre de consommation multiple et écrasante, est une tristesse individualiste qui vient du cœur bien installé et avare, de la recherche malade de plaisirs superficiels, de la conscience isolée» (Pape François, Evangelii gaudium, n°2). Résistez donc à la tentation de l'indifférence et de l'égoïsme. Que le bien de l'autre soit votre bien et que le malheur de l'autre soit votre malheur. D'ailleurs, la première lecture de la lettre aux Hébreux nous exhorte: «N'oubliez pas d'être généreux et de partager. C'est par de tels sacrifices que l'on plaît à Dieu». La même exhor-

tation nous est faite dans la seconde lecture centrée sur l'hymne à la charité, comme quoi tout passe, seul l'amour reste et restera.

Chers frères et sœurs, chers chrétiens catholiques du Congo, Nous savons que votre foi est menacée par la concurrence des autres églises qui pullulent dans vos quartiers. Soyez des fervents chrétiens, des disciples fidèles du Christ. Distinguez-vous par votre conduite et par le témoignage de votre foi vécue et professée. Souvenez-vous de ce que disait le Bienheureux Paul VI: «Le monde d'aujourd'hui a plus besoin des témoins que des maîtres, s'ils sont maîtres, c'est pour avoir été des témoins». Alors, comme les premiers chrétiens de l'Eglise des origines, soyez exemplaires pour que votre foi soit crédible et authentique. «Fuyez le mal avec horreur et faites le bien», dit Saint-Paul. N'ayez pas peur de témoigner votre foi en Jésus, au contraire soyez les ambassadeurs du Christ dans tous vos milieux de vie. Ayez le courage de parler de Jésus, d'annoncer aux autres la joie de l'évangile (Pape François Evangelii gaudium, n°1). Pour finir, l'histoire de votre beau pays le Congo nous enseigne que votre Premier Président de la République fut un prêtre, l'Abbé Fulbert Youlou, qui a eu le privilège de confier le Congo à la Vierge-Marie. Ne perdez pas cette grâce, à tout moment, en toutes circonstances, dans la prospérité et dans les épreuves, confiez-vous à Marie, elle est «la Reine de la paix (Regina pacis) et la pleine de grâces (grazia plena)». Que Notre Dame du Congo intercède pour vous, surtout pour les malades et les personnes en difficulté; qu'elle obtienne, pour le Congo, une paix durable, la vraie paix, «la sainte paix». Que Dieu bénisse le Congo, qu'il soutienne la mission de l'Eglise catholique qui est au Congo et qu'il accorde à tous les Congolais l'abondance et la plénitude de ses grâces divines. Amen!

Pietro Cardinal PAROLIN
Secrétaire d'Etat de la cité du Vatican.



**AVIS
DE RECRUTEMENT**

POSTE: Producteur

1- Description du poste:

Il/Elle est chargé(e) du traitement de toutes les données de production. Il/Elle participe à la gestion efficace des contrats émis en direct et appuie le Chef d'Agence dans ses tâches.

2- Missions:

Sous la supervision du Chef d'Agence il/elle effectue tâches ci-dessous relatives à la production en assurance,

- Produit et gère les contrats;
- Traite les correspondances reçues des clients;
- Tiens et met à jour les états de demandes de cotations;
- Renouvelle les contrats d'assurances;
- Réceptionne et contrôle les bordereaux de production des clients en direct;
- Prospecte pour les affaires nouvelles.

3- Liens hiérarchiques:

- **Supérieur: Chef d'Agence:**

4- Qualifications et expérience:

- Diplôme BAC + 2 minimum, BTS Assurances ou DTA IIA
- Minimum 3 ans d'expérience dans le domaine des assurances;

5- Qualités:

- Être de bonne moralité, et rigoureux ;
- Etre capable de travailler sous pression;
- Etre disponible
- Avoir une grande capacité d'analyse, et de synthèse;
- Avoir le sens de l'organisation, et de l'anticipation;
- Avoir de fortes qualités relationnelles;
- Accepter la culture du résultat comme critère de performance;

6- Dossier de candidature:

- CV et lettre de motivation
- Copies de diplômes
- Attestation de travail et/ou tout autre document prouvant l'expérience

7- Dossier de candidature:

Les dossiers de candidature sont à adresser sous pli fermé à NSIA ASSURANCES avec la mention suivante «CANDIDATURE AU POSTE DE PRODUCTEUR» et déposés à l'agence de Pointe-Noire sise: Rond-Point KASSAI/Immeuble NBY (Face CNSS). Ou par E-mail à nsiacongo@groupensia.com, au plus tard le 17 février 2017.

Avis de recrutement des Conseillers Commerciaux en assurance non salariés.

NSIAAssurances recrute des Conseillers Commerciaux en assurance commissionnés non salariés, aux conditions suivantes pour ses agences de Brazzaville et Pointe-Noire:

1. Vous êtes dynamique et de bonne moralité
2. Vous êtes âgé de 24 ans ou plus
3. Vous êtes titulaire au minimum du BAC
4. Vous êtes immédiatement disponible et ne poursuivez pas des études actuellement.

Dossier à fournir:

- CV + copie du diplôme, une éventuelle attestation de stage justifiant une expérience dans le domaine commercial serait un atout;
- Lettre de motivation;
- 2 lettres de recommandation de deux personnes se portant garantes de vous.

Date limite de dépôt des dossiers:

Vendredi 17 février 2017

Affichage liste de sélection:

Vendredi 24 février 2017

Début de la formation:

Lundi 27 février 2017

Candidature sous pli fermé avec la mention «NSIA Assurances, recrutement des conseillers commerciaux» à déposer aux adresses suivantes:

Brazzaville:

1, Avenue Cardinal Emile BIAYENDA, angle rue Sergent Malamine Brazzaville (Face Hôtel de ville, 3^{ème} étage). Tél: 06 633 64 21 pour Brazzaville.

Pointe-Noire:

Rond-point KASSAI/Immeuble NBY (Face CNSS). Tél.: 05 547 80 16

ANNONCE

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

DIRECTION GENERALE DE LA MARINE MARCHANDE

Programmation des navires au Port Autonome de Pointe-Noire

NAVIRES ATTENDUS

Date et heure d'arrivée	Nombre de jours Attente sur Rade	Navire	Consignataire	Longueur du Navire
19/01/17 19:30	17,7	ONEGO BURAN	MAERSK	117 m
25/01/17 09:05	12,1	MCP ROTTERDAM	MAERSK	117 m
29/01/17 08:00	8,2	MCP LINZ	MAERSK	117 m
01/02/17 06:35	5,2	LIMASSOL	CMA	117 m
06/02/17 15:00	0,0	GRANDE AMERICA	Grimaldi	214 m
08/02/17 06:00	0,0	CONTI LYON	CMA	300 m
08/02/17 08:00	0,0	FRISIA LUBECK	MAERSK	208 m
08/02/17 08:00	0,0	KOTA MATADI	NDAL	117 m
09/02/17 08:00	0,0	HANSA ASIA	NDAL	240 m
11/02/17 10:00	0,0	DIGNITY	MAERSK	260 m
12/02/17 09:00	0,0	AS VEGA	MAERSK	194 m
14/02/17 06:20	0,0	STADT KOLN	CMA	223 m
15/02/17 06:00	0,0	CMA CGM VOLGA	CMA	300 m
16/02/17 10:00	0,0	CRISTINA STAR	NDAL	243 m
18/02/17 08:00	0,0	AS MORGANA	MAERSK	262 m
19/02/17 08:00	0,0	NORTHERN DELEGATION	NDAL	231 m
20/02/17 08:00	0,0	NORDATLANTIC	MAERSK	207 m
20/02/17 08:00	0,0	LETO	CMA	219 m
22/02/17 08:00	0,0	HS DISCOVERER	CMA	208 m
23/02/17 08:50	0,0	CARLOTTA STAR	MAERSK	243 m

SITUATION QUAIS

	QUAI G4	QUAI G3/G2	QUAI G1
Navire	CMA CGM JASPER	KOTA MAJU	GRANDE AMERICA
N° d'Escale OSC@R	170079CCJASPE168W	170095KOTMAJ084E	170026GRDAMER0117
lundi 06-févr.-17	Accosté le 6/2 7 AM RAF à 07:00 AM 608 MVTS Prévision Sortie 07/02 5 AM	Accoste le 6/2 11 AM RAF à 07:00 AM 343 MVTS Prévision Sortie 06/02 9 PM	Accoste le 06/2 10 PM RAF à 07:00 AM 181 MVTS Prévision Sortie 07/2 10 PM
Navire	LIMASSOL	MCP LINZ	
N° d'Escale OSC@R		170055MCPLINZ1705	
mardi 07-févr.-17	Accoste le 07/02 AM RAF à 07:00 AM 504 MVTS Prévision Sortie 08/02 AM	Accoste le 7/2 6 AM RAF à 07:00 AM 465 MVTS Prévision Sortie 8/2 11 AM	
Navire	CONTI LYON	FRISIA LUBECK	
N° d'Escale OSC@R	170056COTLYO1864F	170209FRILUBE1701	
mercredi 08-févr.-17	Accoste le 08/02 AM RAF à 07:00 AM 657 MVTS Prévision Sortie 09/02 PM	Accoste le 08/02 12 AM RAF à 07:00 AM ? Prévision Sortie 8/2 12 AM	

Pour tous contacts: e-mail: marmarcongo@yahoo.fr

Coup d'œil en biais

Le président de l'Assemblée nationale aurait-il des ennuis judiciaires en France?

Selon les informations du journal français Challenge, du 1^{er} février 2017, le président de l'Assemblée nationale, Justin Koumba, âgé de 69 ans, a été mis en examen dans le cadre d'une information judiciaire menée à Paris (France) par la juge Patricia Simon. «Les enquêteurs de l'Office centrale de répression de la grande délinquance financière le soupçonnent d'avoir blanchi, en France, de l'argent issu de détournement de fonds sur des marchés publics passés par l'Assemblée de Brazzaville», rapporte ce journal. L'information est reprise par les journaux d'autres pays africains, sans qu'à Brazzaville, on n'enregistre de réaction du côté du parlement. Le président de l'Assemblée nationale aurait acquis deux appartements luxueux, avenue Georges V et rue François 1^{er}, dans le 8^{ème} arrondissement de Paris, dans un quartier chic. L'enquête serait également étendue au Canada où il aurait également des propriétés immobilières. Ses avocats français, Jean-Pierre Mignard et Jean-Paul Benoît n'ont pas souhaité faire de commentaire.

L'opposant congolais Guy-Brice Parfait Kolélas s'est rendu en France

Ancien ministre ayant basculé à l'opposition après son éviction du gouvernement, Guy-Brice Parfait Kolélas, député élu à Kinkala et ancien candidat à l'élection présidentielle du 20 mars 2016, qui avait contesté, par voie légale, les résultats de ce scrutin, s'est rendu en séjour privé en France. Pour ce déplacement, il aurait bénéficié de l'appui du pouvoir, au grand étonnement de ceux qui croyaient qu'après l'arrestation d'André Okombi-Salissa, son tour allait arriver. Pako, comme l'appellent ses sympathisants, avait claqué la porte de l'I.d.c (Initiative pour la démocratie au Congo), pour créer une nouvelle plateforme politique qui est toujours attendue.

Les Congolais très contents du message fort de l'envoyé du Pape

Le Cardinal Pietro Parolin a été chaleureusement accueilli en terre congolaise. Aussi bien l'Eglise que l'Etat se sont mobilisés pour lui assurer un séjour mémorable au Congo. Samedi 4 février dernier, il a célébré la messe en la Basilique Sainte-Anne, en présence du Chef de l'Etat, du Premier ministre, des membres du gouvernement, des dirigeants politiques de tous bords, etc. Dans son homélie, l'envoyé du Pape s'est adressé aux Congolais: «Vivez dans la paix et le dialogue, cultivez la tendresse de Dieu, sa compassion et non les rancœurs et la haine; le partage et non l'égoïsme, la solidarité et non l'indifférence, maladie de notre temps où chacun pense à lui-même... Résistez donc à la tentation de l'indifférence et de l'égoïsme. Que le bien de l'autre soit votre bien et que le malheur de l'autre soit votre malheur!» Ces paroles de l'homme d'Etat du Vatican ont réjoui nombre de Congolais. Avec le contexte que traverse le pays, tout le monde pense que le Cardinal a bien parlé et l'on souhaite que les dirigeants politiques soient sensibles à son exhortation. Peut-être que cette visite pourrait susciter la paix des cœurs et la tranquillité des esprits au Congo.

Les étudiants congolais boursiers chassés de leur école au Cameroun

L'Institut universitaire de la Côte, à Douala (Cameroun), ne veut plus des étudiants congolais. Selon l'A.c.i (Agence congolaise d'information), le président de cet institut privé d'enseignement supérieur, «a instruit son administration, pour que plus aucun étudiant congolais boursier ne mette les pieds dans son établissement, jusqu'à ce que le gouvernement congolais éponge sa dette qui s'élève à 86 millions de francs Cfa». Ceux qui veulent poursuivre leurs cours doivent demander à leurs parents de payer leurs frais d'études qui s'élèvent à 850.000 francs Cfa, pour la filière fabrication mécanique, et à 650.000 francs Cfa, pour les autres filières. Les parents des étudiants congolais boursiers envoyés à Douala, au Cameroun, par l'Etat congolais, ne pouvant s'acquitter des sommes faramineuses exigées, sont dans le désarroi pour leurs enfants abandonnés à eux-mêmes. Y aura-t-il une réaction du gouvernement? C'est ce qu'espèrent les étudiants concernés.

Pas d'électricité à Nganguouoni: le poste-transformateur ayant brûlé

La déception gronde à Nganguouoni, un quartier de Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville, où un incendie ayant ravagé le poste transformateur situé tout juste au niveau de l'arrêt Mitoko, prive d'électricité plusieurs ménages, du quartier Château d'eau jusqu'à l'ex-Abattoir, des deux côtés de la route de Kinsoundi. Le sinistre s'est produit l'après-midi du dimanche 5 février 2017, aux alentours de 17h30. Avant l'arrivée des sapeurs-pompiers, les habitants du quartier sont intervenus pour éteindre l'incendie. Arrivés sur place, les sapeurs-pompiers, malgré les huées de la foule, ont pu définitivement neutraliser les flammes. Tout le quartier est actuellement plongé dans le noir. Les férus de football ont mauditi cet incendie, car ils n'ont pu suivre la finale de la Coupe d'Afrique des Nations.

Les expropriés de Kintélé ne savent plus à quel saint se vouer

Plusieurs acquéreurs de parcelles de terrain situées à Lifoula, non loin du poste de péage de Kintélé, au Nord de Brazzaville, courent le risque d'être expropriés. La zone, couvrant plus de sept mille hectares, a été déclarée d'utilité publique: 5000 logements de l'armée y seront construits. Or, ces propriétaires avaient subi une première expropriation, lors de la construction du gigantesque Complexe sportif de Kintélé, site gigantesque ayant abrité les Onzièmes jeux africains, en 2015, avant d'aller acheter des terrains vers Lifoula. Et pour la plupart d'entre eux, ils n'ont pas encore perçu leurs indemnités. «On leur a laissé Brazzaville, ils nous poursuivent jusqu'ici», a déclaré leur porte-parole, la semaine passée. Ils sont près d'un millier de propriétaires de terrains qui ont été recensés. Ils se sont adressés à toutes les autorités publiques susceptibles de dénouer cette situation. Mais, en vain. Ils sont dans le désarroi.

Livre

Sylvestre Ossiala et Angélique Ngoma donnent les clés pour sortir l'Afrique de la croissance sans emplois

Député élu dans la troisième circonscription de Talangaï (Brazzaville), Sylvestre Ossiala, économiste, docteur en gestion du pétrole, et sa collègue, Angélique Ngoma, ancienne ministre et députée à l'assemblée nationale gabonaise, ont signé un essai économique intitulé: «Croissance sans emplois en Afrique. Paradigme pour l'industrialisation de l'Afrique et sa sortie du tout-matières-premières» et publié en 2016 aux Editions Hemar. D'un volume de 177 pages, l'ouvrage est préfacé par l'ancien Premier ministre du Sénégal, Moustapha Niassé, ancien directeur de cabinet du Président Léopold Sédar Senghor et actuel président de l'Assemblée nationale sénégalaise.

C'est dans la préface que les deux auteurs posent la problématique de leur essai. «L'Afrique ne produit pas, elle ne sait que consommer ce qui est produit par les autres continents», écrivent-ils, avant de s'interroger, après avoir donné des exemples concrets, ils s'interrogent: «Pourquoi l'Afrique ne se gêne-t-elle pas de ce qui gêne tous les Africains?». «En proposant les voies de sortie de l'atypisme des économies africaines, les auteurs de ce livre donnent à l'Afrique les moyens de son développement réel et l'opportunité d'être au diapason des autres continents et de cheminer ensemble vers l'équilibre de l'humanité».

La problématique de la croissance sans emplois met en avant la question du chômage des jeunes. «Nul doute que le chômage, notamment celui des jeunes, est un facteur aggravant et qui alimente les faits perturbateurs de la société. Le chômage, avec son armée de désœuvrés, peut constituer le vivier dans lequel pourront puiser, à moindres frais, les organisateurs de ces perturbations», préviennent-ils. Les auteurs s'interrogent sur cette croissance économique qui, depuis deux décennies, place l'Afrique derrière l'Asie dans le classement mondial, alors que le chômage recule peu (P.32). Ils analysent l'atypisme des économies afri-



Sylvestre Ossiala.



La couverture du livre.

caines. Les pays africains recourent aux sociétés internationales pour l'exploitation de leurs immenses ressources naturelles, en échange du développement économique. Pour résoudre ce dilemme, les deux auteurs proposent «l'industrialisation endogène» de l'Afrique. «Ensuite, il faut progressivement convenir de l'éviction du «tout-matières-premières» des lineamenta de la conception théorique des économies africaines». Mais, ils reconnaissent qu'il y a des préalables à respecter: «la formation du capital humain;

l'application des principes de la méritocratie et l'exigence de la bonne gouvernance». Les auteurs proposent même des plans et des méthodologies pour sortir du tout-matières-premières. La deuxième partie de l'ouvrage «Contribution de l'Afrique francophone à la Cop 21, pour un développement durable» reprend la déclaration qui avait sanctionné la conférence parlementaire sur le changement climatique tenue à Brazzaville en 2014.

Joëli NSONI

Circulation automobile

Ce qu'il faut comprendre en matière d'immatriculation des véhicules

Dans notre rubrique «Coup d'œil en biais», qui fait ce qu'on appelle en jargon journalistique «les chiens écrasés», c'est-à-dire les faits de société pour en tirer les leçons nécessaires à l'amélioration des mœurs sociales ou des comportements, un enseignant d'université s'était plaint (édition du vendredi 26 janvier 2017) de ce que son véhicule immatriculé dans un autre département était placé en fourrière à Brazzaville, par la police. Au commissariat central de police du Plateau central-ville, il lui était expliqué pourquoi il était verbalisé. En dépit des explications qui lui étaient fournies, il a pensé que c'était injuste que son véhicule, immatriculé dans un autre département, soit interdit de circulation à Brazzaville. Et pourtant, «la loi est dure mais c'est la loi», les policiers ont agi conformément au règlement et voici pourquoi.



Des voitures immatriculées à Brazzaville.

Il y a deux textes réglementaires qui régissent l'immatriculation des véhicules au Congo: le décret n°2003-61 du 6 mai 2003 portant réglementation de l'immatriculation des véhicules automobiles et l'arrêté n°5564 du 18 juin 2004 du Ministère des transports fixant les caractéristiques des plaques d'immatriculation des véhicules automobiles. Vieux ou pas, ces deux textes sont en vigueur dans le pays. L'article 34 du décret n°2003-61 définit les circonscriptions administratives où les véhicules peuvent être immatriculés et ce chiffre ou ces deux chiffres sont à droite sur la plaque d'immatriculation, exemple: 1 pour la commune de N'Kayi; 5 pour le Département du Kouilou; 4 pour le département de Brazzaville; 6 pour le département de Pointe-Noire, ainsi de suite. L'article 36 de ce décret précise:

«L'immatriculation du véhicule dans une circonscription autre que celle où réside le propriétaire est strictement interdite». Qu'est-ce que cela signifie-t-il? Il faut savoir que l'adresse du propriétaire figurant sur son permis de conduire doit être dans la commune ou le département où son véhicule est immatriculé. Or, certains automobilistes trouvent le malin plaisir d'immatriculer leurs véhicules dans leurs départements d'origine, alors qu'ils résident dans le département de Brazzaville où ils mènent même leurs activités professionnelles. Ce qui fait que lorsqu'ils sont contrôlés par la police, ils tombent sous le coup de l'article 36. Il est clair qu'un véhicule immatriculé dans n'importe quel département ou commune du pays est libre de circuler sur toute l'étendue du territoire national. Seulement, le propriétaire doit justifier, par

son permis de conduire, qu'il réside dans le département ou la commune où son véhicule est immatriculé. La disposition de l'article 36 est nécessaire pour des raisons de sécurité, même si, par ailleurs, l'immatriculation régulière et conforme des véhicules répond au principe général de sécurité publique. En effet, les dossiers de certains accidents impliquant des véhicules appartenant à des personnes ne résidant pas dans la commune ou le département où ils sont immatriculés se retrouvent classés souvent sans suite, parce que les services de sécurité ne peuvent pas remonter au domicile du propriétaire du véhicule. C'est pourquoi la police a pris la décision de faire respecter l'article 36 du décret n°2003-61. Et notre enseignant d'université est tombé sous le coup de cet article: son véhicule est immatriculé dans un département où il ne réside pas. C'est ce qu'on lui a expliqué. Reste que les lois et règlements

sont souvent ignorés des citoyens, alors qu'un adage dit: «Nul n'est censé ignorer la loi». La police est un service d'Etat chargé de faire respecter la loi. La sensibilisation des citoyens sur les lois et règlements pris dans le pays relève de l'administration. Le Ministère en charge des transports et le Ministère de l'intérieur devraient, dans le cas de la circulation et de la sécurité routières, organiser des campagnes de sensibilisation, pour que les automobilistes se conforment aux règlements du pays en matière de transport routier. Notre enseignant de l'université a pu récupérer son véhicule placé en fourrière, «grâce à l'intervention d'un officier supérieur», a-t-il reconnu. Mais, il lui a été demandé de faire immatriculer son véhicule dans la commune où il réside, pour qu'il ne se fasse plus prendre prochainement. Car l'unité de la circulation routière poursuit son travail de contrôle. A bon entendre, salut!

J.J.M.

Ministère de la santé et de la population

Félicitations aux nouveaux agrégés et recrutement de nouveaux médecins

Soucieuse d'améliorer l'offre des soins de santé et de combler le déficit en médecins dans le pays, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la santé et de la population, a organisé, vendredi 3 février 2017, une réception en honneur des huit médecins du C.h.u.B, admis au grade de professeurs agrégés du CAMES (Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur), ainsi que des médecins de la 33^e promotion sortie de la Faculté des sciences de la santé. L'objectif de cette initiative était de les rassurer sur leur intégration à la Fonction publique, à la condition d'accepter de travailler pendant deux ans à l'intérieur du pays. Une équation difficile, voire inacceptable pour certains de ces médecins qui, dans les coulisses, ont manifesté leur refus.

La ministre Mikolo était d'abord avec les médecins admis au grade de professeurs agrégés du CAMES. Cinq sur les huit étaient présents. Ils sont agrégés dans les domaines comme la neurologie, la psychiatrie, la pédiatrie, la cancérologie et la réanimation. «Vous êtes la relève que nous attendons depuis longtemps», leur a-t-elle dit, en leur remettant un kit de bureau et une lampe, pour éclairer leurs bureaux. Pour la ministre, cette lumière est celle qui représente les huit agrégés pour le Congo. «J'espère qu'elle va longtemps briller, pour nous éclairer tous», a-t-elle ajouté. Répondant au nom de ses confrères agrégés, le Dr Alain Mouanga, chef du service psychiatrique au C.h.u.b, a dit prendre bonne note des

instructions de Madame le ministre, tout en remerciant les autorités de notre pays. «C'est grâce au soutien de l'Etat que nous devenons, aujourd'hui, ce que nous sommes», a-t-il déclaré. Avec les médecins de la 33^e promotion de la Faculté des sciences de la santé, sortie en 2016, le discours était tout autre. L'enjeu était de les rassurer, pour les maintenir au pays et éviter ainsi le phénomène de fuite de cerveaux. «Nous avons promis de vous faire une promesse, celle de ne pas vous perdre de vue; de nous assurer que nous, Ministère de la santé et de la population, que vous êtes attendus sur le terrain». Mme Jacqueline Lydia Mikolo leur a donné des conseils et fait des propositions qu'un certain



Jacqueline Lydia Mikolo posant avec les nouveaux médecins.

nombre d'entre eux soit recruté dans la Fonction publique, après le nettoyage du fichier. Mais à la condition d'accepter de travailler à l'intérieur du pays au moins pour deux ans. «Un engagement dans la Fonction publique, suivie d'une option de spécialisation avec bourse. Cette proposition exclut, pour l'instant, les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire. Ça sera une expérience enrichissante pour vous», a signifié Jacqueline Lydia Mikolo. Un des nouveaux médecins a remercié la ministre de la santé, au nom de ses collègues. «Pour nous, vous n'êtes pas Madame le ministre, mais plutôt une maman qui va nous soutenir et nous encadrer, de

temps en temps», a-t-il dit. Malheureusement, au sortir de la salle, il y a eu des murmures de mécontentement. Les nouveaux jeunes médecins n'acceptent pas la condition de travailler d'abord à l'intérieur du pays. Ils visent tout au moins les villes de Brazzaville et Pointe-Noire où ils ont la possibilité de collaborer à des cabinets médicaux privés ou en tout cas créer les leurs. Pourtant, la proposition de Madame le ministre leur donne l'opportunité d'être recrutés rapidement dans la Fonction publique, alors que leurs prédécesseurs ont parfois attendus des années, avant d'être intégrés dans la Fonction publique.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Club Racine-idéal

Un débat pour prendre conscience de la nécessité de bannir la violence dans la société congolaise

Lors d'une conférence-débat organisée samedi 21 janvier 2017, à l'auditorium de la Grande bibliothèque universitaire, à Brazzaville, sur le thème, «Faire la société dans la violence: brouillage des chemins du destin national», l'association Club Racine-idéal, que dirige, comme coordonnateur, Nybaourine Dhubhysch Dehalhbherth, docteur en philosophie, a fait l'autopsie de la société congolaise, en relevant le fait que la violence y existe de manière récurrente: violence dans la société (école, quartier, marché, etc) et en politique: ceux qui veulent accéder au pouvoir envisagent de recourir à la force et ceux qui y sont s'y maintiennent, en recourant à la force. Pour le Club Racine-idéal, il faut combattre la culture de la violence, pour une société apaisée.

Sous la modération du Dr Hilaire Tassoulou, enseignant de philosophie à l'E.n.s (Ecole normale supérieure), la conférence organisée par le Club Racine-idéal a connu la présence d'éminentes personnalités, comme le professeur Charles Zacharie Bowao, homme politique, philosophe et enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi, le général Jean-François Ndengué, directeur général de la police, le colonel Jules Monkala Tchoumou, ancien porte-parole de la Police, devenu préfet de la Bouenza, et bien d'autres invités, particulièrement des enseignants, des étudiants et des lycéens. Dans son exposé, le Dr Nybaourine Dhubhysch Dehalhbherth, philosophe, a parlé de l'Etat en tant qu'entité historique, disposant d'une société perçue comme ensemble humain, conscient de son droit de vie et de survie, puis de son obligation naturelle d'autoconservation, couplée à celle d'auto-harmonisation. Nybaourine Dhubhysch pense à «une vocation possible dans une société d'hommes, entendus comme êtres raisonnables, qui les amène souvent... à cultiver une Afric-profonde, retrouvant au fond d'eux-mêmes et

dans le visage de l'autre, le phénomène d'espèce conçu comme l'image de l'humanité, mais aussi comme message issu du lieu de conscience réalisée par la nécessité du prolongement de l'un dans l'autre». Selon lui, c'est là qu'apparaît le droit de commune possession de la terre, le droit d'initiatives et le devoir, du respect de la vie de l'autre, vu comme lieu de constitution complète de notre humanité. C'est ainsi que, pour lui, «si tel est l'orient originel et historique que doivent viser les humains que nous sommes, nous y découvrons donc deux vérités: l'homme et l'humanité entière comme nécessité naturelle, puis l'homme et la société comme impératif historique». D'où, il découle quatre formes d'obligations que sont: «l'obligation de la conservation de l'humanité; l'obligation d'apparition et d'organisation de l'Etat, pour assurer la puissance publique, l'harmonisation des relations sociétales, l'accomplissement du lien social, le salut public et l'ordre public; l'obligation de respect des lois; l'obligation de l'égalité, de la liberté et du droit de vie», a-t-il indiqué. Abondant dans le sens de l'élucidation du thème du jour, le confé-



Nybaourine Dhubhysch Dehalhbherth (au milieu).



Une vue partielle des participants à la conférence-débat.

rencier n'avait pas la conviction d'évoquer la nature quantique de chaque conflit qu'a connu le Congo depuis 1958. Plutôt, il s'est interrogé: «Si la politique est la méthode de réussite utilisée par un peuple pour surmonter les obstacles connus à différents niveaux par celui-ci, comment expliquer que 50 ans durant, le Congo ne soit que ce que nous voyons?». Celui-ci estime que le cycle de violence et le climat malsain des relations entre acteurs politiques ont joué un rôle dans la décadence nationale. En outre, comment une société composée d'êtres raison-

nables, plus de 50 ans après, ne peut tirer les meilleures conclusions de la barbarie vers laquelle elle est portée? S'est-il encore demandé. Il a invité les couches sociales congolaises, surtout les jeunes, à bannir la violence sous toutes ses formes, que ce soit dans les sphères politiques, les écoles ou dans les rues. Il a plaidé pour des campagnes d'éducation populaire, des journées nationales d'interpellation de la conscience collective, pour tordre le cou à la violence.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Déclaration sur la situation sécuritaire et des droits humains en République du Congo

Les Organisations de la société civile pour la promotion, la protection des droits de l'Homme et de la démocratie en République du Congo, signataires de la présente déclaration, expriment leur vive réprobation et dénoncent vigoureusement l'instauration du climat de terreur, les arrestations et détentions arbitraires suivies des actes de tortures, de traitements inhumains et dégradants, depuis les événements suivants: le Référendum du 25 Octobre 2015; l'élection présidentielle du 20 Mars 2016; les supposées attaques du 4 Avril 2016 dans les quartiers sud de Brazzaville; les bombardements et opérations militaires dans le Département du Pool.

Nous, organisations signataires de la présente déclaration, sommes très inquiètes face au «tout sécuritaire» et des vagues d'arrestations et détentions arbitraires, enlèvements et assassinats perpétrés par la Force Publique (Police, Gendarmerie, Garde Républicaine, Direction Générale de la Sécurité Présidentielle), particulièrement à Brazzaville et Pointe-Noire. Les récents cas suivants sont illustratifs:

- Le 10 janvier 2017: l'arrestation et le non-respect des droits élémentaires de l'ancien Ministre, Député de la circonscription de Lékana, André Okombi-Salissa;
- Le 13 Janvier 2017: l'arrestation à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC) et l'extradition au Congo, à Brazzaville, de Messieurs Youlou Nzonzi Auguste et Mahoumi Pierre, anciens membres du Bureau Politique du Mouvement Congolais pour le Développement et la Démocratie Intégrale (MCDDI), et bien d'autres. Nous constatons qu'après les arrestations et détentions arbitraires des opposants politiques, le pouvoir s'en prend maintenant aux Défenseurs des Droits de l'Homme. Ainsi, le cas scandaleux de Monsieur Noël Mienanzambi-Boyi, Président de l'Association pour la culture de la paix et de la non-violence (ACPNV), et animateur d'une émission à la Radio Communautaire de Kinkala (Département du Pool), est illustratif. En effet, Monsieur Noël Mienanzambi-Boyi a été arrêté, le samedi 21 janvier 2017, à Kinkala, puis détenu à la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), depuis le 23 janvier 2017. Cette arrestation vient après celle du journaliste Fortuné Dombé Mbemba, directeur de publication du journal Talassa. Selon les informations reçues, Noël Mienanzambi-Boyi aurait été torturé. A la lecture d'un rapport en notre possession, rédigé par lui, Noël Mienanzambi-Boyi serait en mission commandée du Premier Ministre, M. Clément Mouamba, afin d'établir une possible médiation entre le pouvoir et M. Bintsamou Frédéric, alias Pasteur Ntumi. Cette mission, bien qu'exécutée, n'a pas atteint ses objectifs.

Par ailleurs, nous, organisations de la société civile signataires de la présente déclaration, déplorons les pertes inutiles en vies humaines dans le département du Pool, tant du côté de la Force publique que celui de M. Bintsamou Frédéric, alias Pasteur Ntumi, avec des dégâts collatéraux extrêmement graves sur des populations civiles.

Conformément à la Constitution en vigueur dans notre pays et à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme (DUDH) «Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente, jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie, au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées». Nous constatons le mépris total du droit international et des normes connexes.

Dans l'intérêt de la sauvegarde des libertés fondamentales, nous, Organisations signataires de la présente déclaration, exigeons:

- la libération sans condition de tous les détenus et prisonniers d'opinion;
- la libération immédiate et sans condition de Noël Mienanzambi-Boyi, Président de l'Association pour la culture de la paix et de la non-violence (ACPNV);
- la libération du journaliste Fortuné Dombé-Bemba, Directeur de Publication de Talassa;
- la cessation des rafles policières baptisées par la population «Opération Averde», dans tous les quartiers populaires de Brazzaville et Pointe-Noire;
- de prendre les mesures nécessaires, pour mettre fin au phénomène criminel dit «bébés noirs»;
- le retrait des troupes militaires dans le Département du Pool;
- la levée des barrages de fouilles policières et militaires;
- l'arrêt de la démonstration de force et armements militaires sur la voie publique (atroupements militaires, Chars, 12/7, lances roquettes, PMK, Castors ...), traumatisant ainsi la population;
- le libre accès aux médias publics fonctionnant sur fonds publics (Télévision et Radio Congolaises ...) à tous les acteurs, en vue de garantir la divergence d'opinion;
- le respect des délais de détention et des procédures judiciaires, conformément à la législation nationale et internationale.

Brazzaville, le 31 Janvier 2017.

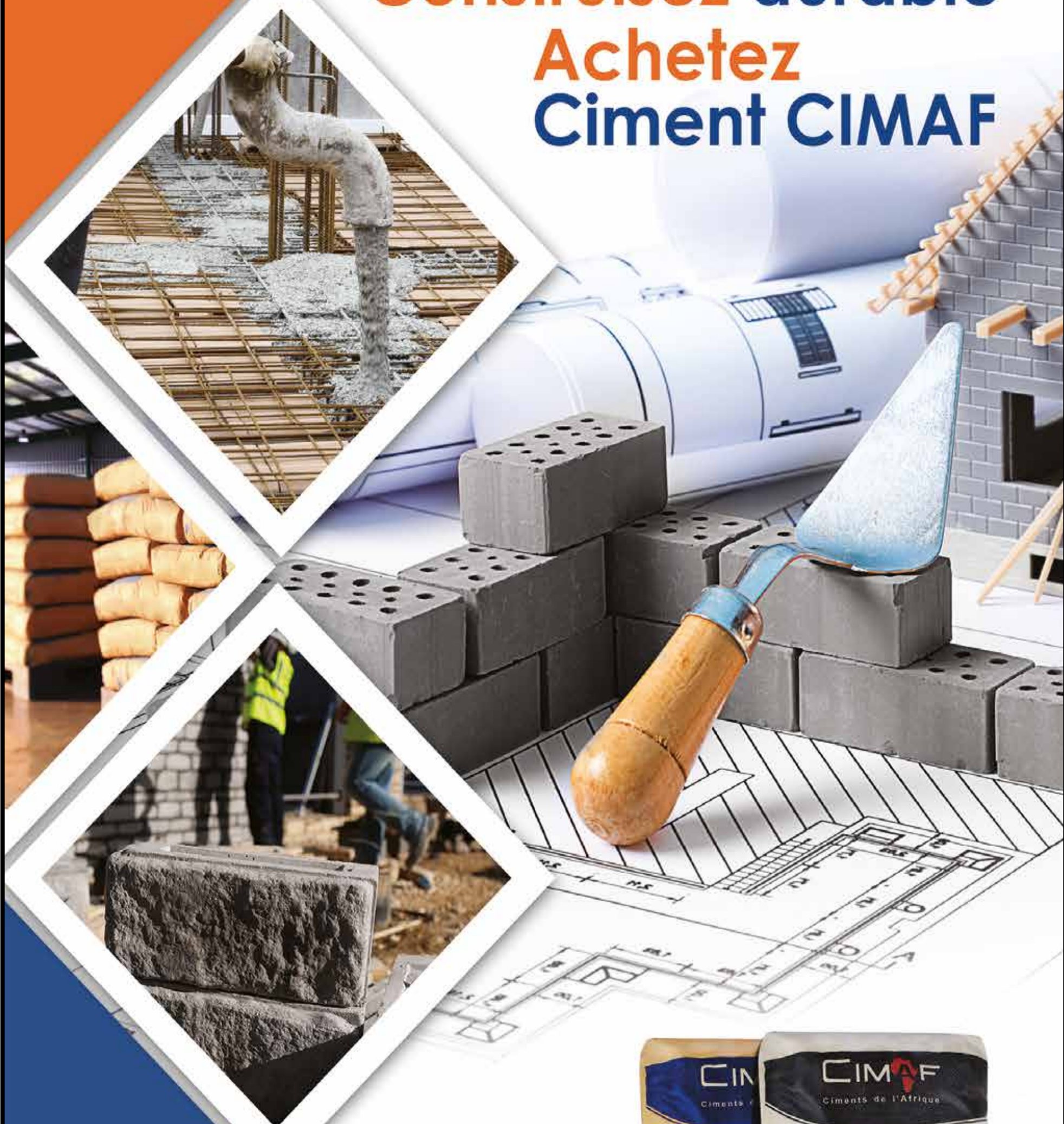
Organisations signataires:

- Association Pour les Droits de L'Homme et L'Univers Carcéral (AD-HUC): Loamba-Moke, Président;
- Association du M22: Dr. Alex Dzabana Wa Ibaka, Président;
- Association (ARPA2DH): Cherotti Blanchard Mavoungou, Président;
- Plateforme Forces Unies pour la Liberté et la Démocratie (FULD): Joe Washington Ebina, Président;
- Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH): Trésor Nzila Kendet, Directeur Exécutif;
- Commission Episcopale Justice et Paix: Abbé Félicien Mavoungou;
- Mouvement Ras-le-bol: Franck Nzila, Coordonnateur;
- Association Terre et Villages (ATV): Félix Oumba Banantou;
- Plateforme Congo Maison Commune: Jean-Pierre Koubanza, Président;
- Association pour le développement et la promotion des populations autochtones (ADPPA): Jean Nganga, Président;
- Tourmons-La-Page-Congo: Brice Makosso.

Construisez durable

Achetez

Ciment CIMAF



- ◆ Livraison rapide
- ◆ SAV et conseil
- ◆ Disponibilité totale



La passion de la construction

Ciment de haute qualité
produit au Congo pour l'Afrique

BRAZZAVILLE
ADRESSE : GARE PV CFCO, EN FACE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE
TEL : 06 510 75 70

HINDA
ADRESSE : ROUTE DE HINDA, À 100M DU CAMP DE MAKOLA

POINTE-NOIRE
ADRESSE : AVENUE MARIEN NGOUABI ENCEINTE GARE CFCO D'ETI-ETI
TEL : 06 510 20 68

Ministère des postes et télécommunications

Léon-Juste Ibombo appelle à un usage citoyen et responsable des réseaux sociaux

Lors d'un point de presse qu'il a fait à son cabinet, jeudi 2 février 2017, à Brazzaville, le ministre des postes et télécommunications, Léon-Juste Ibombo, s'est indigné devant la mauvaise utilisation des réseaux sociaux, appelés aussi «médias sociaux» sur Internet.

Nous risquerions la dépréciation de nos familles, de nos enfants, de nos proches et même de notre société», a-t-il dit, au regard du caractère calomnieux, mensonger et immoral des contenus véhiculés à travers les réseaux sociaux. C'est pourquoi il en appelle particulièrement à la jeunesse à faire un usage citoyen et responsable des réseaux sociaux.

Visiblement en colère, le ministre Léon-Juste Ibombo est allé droit à l'essentiel, pour toucher le fond des choses quant aux dérapages observés dans les réseaux sociaux. Il a rappelé que les réseaux sociaux utilisent les services O.t.t «Over-the-top services», appelés encore services de contournement qui permettent le transfert des sons, messages et vidéos via Internet, à l'exemple de Whatsapp et lmo pour les téléphones mobiles (smartphones, tablettes) et de Facebook, etc. Ces logiciels facilitent la diffusion de l'information à des coûts dérisoires. Ce sont des outils de communication de masse, portés par les T.i.c (Technologies de l'information et de la communication). Cependant, il a souligné le

fait que les réseaux sociaux représentent également un risque d'usurpation d'identité, de fraude, de vol, de propagation de fausses informations, d'incitation à la haine et à la violence. Selon lui, ils vont jusqu'à menacer la paix et la sécurité nationales.

Il a, également, épinglé une autre source de préoccupation, notamment le harcèlement et la traque en ligne. «Etant donné que les sites de réseautage social sont très peu réglementés, de sorte qu'ils peuvent être un motif très facile pour les personnes mal intentionnées de se venger de vous et de vous diffamer», a-t-il dit. Il a, par ailleurs, souligné que plusieurs Congolais, en majorité les jeunes, utilisent aujourd'hui les réseaux sociaux comme une mode. Ils propagent des informations qui peuvent être fausses et même attentatoires à la vie privée des autres et pour lesquelles, s'ils étaient interpellés, ils ne pourraient apporter la preuve et seraient donc passibles d'être condamnés par la justice. «Vous n'êtes pas sans ignorer que les réseaux sociaux opèrent sans licence et ne paient aucune taxe, ni à l'Etat, ni aux opérateurs qui ont



Léon-Juste Ibombo.

consenti des investissements très lourds», a-t-il rappelé.

Dans certains pays, les gouvernements ont ordonné le blocage des communications des réseaux sociaux, dans le but de protéger les revenus des sociétés de télécommunications. Certains autres Etats ont pris des mesures d'interdiction des communications par les réseaux sociaux, pour des raisons de sécurité. En tant que responsable principal qui assure la régulation de ce secteur, le ministre Ibombo a indiqué que dans «notre pays, la diffusion de fausses informations dans les réseaux sociaux risque de nous obliger à prendre des mesures pour restreindre leurs usages», a-t-il prévenu. Il en a appelé au sens de responsabilité de ses concitoyens. «L'économie numérique, c'est la nouvelle économie. Mais, nous devrions faire attention, parce que, autant les réseaux sociaux permettent le développement

économique, culturel, social, autant ils peuvent devenir un instrument de destruction. Donc, ne soyons pas complices des actes de déstabilisation de notre pays. Restons plutôt responsables et citoyens sur les réseaux sociaux», a-t-il lancé. Il estime que les réseaux sociaux doivent contribuer à préserver la paix dans notre pays et non mettre en danger la sécurité des citoyens. Signalons qu'avant lui, la diplomate américaine, Mme Stéphanie Sullivan, ancienne ambassadrice au Congo, s'était déjà inquiétée des mensonges qui circulent sur les réseaux sociaux: «Je suis inquiète par la tendance mondiale croissante de la désinformation à travers les médias sociaux. Il est dangereux et irresponsable de faire circuler des mensonges», avait-elle dit, avant de quitter le Congo.

Pascal-Azad DOKO

Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale)

Des actions vigoureuses rapides, pour relancer les économies des Etats membres

Sous les auspices du ministre d'Etat Gilbert Ondongo, ministre de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé, la première réunion du comité de pilotage du programme des réformes économiques et financières de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), dont il est le président, s'est tenue du 16 au 17 janvier 2017, à l'Hôtel Radisson Blu, à Brazzaville. En présence de Pierre Moussa, président de la commission de la Cemac, Lucas Abaga Nchama, gouverneur de la Beac (Banque des Etats de l'Afrique centrale) et des ministres de l'économie, des finances, du plan des pays membres y ont participé. Objectif: mettre en œuvre des actions rapides, vigoureuses et coordonnées pour relancer les économies des Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, face à la crise due à la chute des prix des matières premières.



De g. à dr: Pierre Moussa, Gilbert Ondongo et Lucas Abaga Nchama.

Lors du sommet extraordinaire de la Cemac, tenu à Yaoundé (Cameroun), le 23 décembre 2016, à laquelle avaient pris part Mme Christine Lagarde, directrice générale du F.m.i (Fonds monétaire international) et Michel Sapin, ministre français de l'économie et des finances, les chefs d'Etat des six pays de la Cemac avaient pris 21 résolutions à caractère économique, dont la résolution n°1 (pas de dévaluation du France Cfa); la résolution n°2 (adoption de mesures destinées à inverser les tendances négatives de l'économie de la sous-région); la résolution n°19 (diversification de l'économie, en les rendant moins vulnérables et plus compétitives face à la libéralisation des échanges).

Ces décisions constituent la réponse des gouvernants à la crise qui frappe les économies de la sous-région, à la suite de la chute des prix des matières premières, dont le pétrole. Pour cela, il a été mis en place un programme de réformes économiques et financières dont le suivi doit être régulier à l'échelle ministérielle, à travers des rencontres de suivi-évaluation. La réunion de Brazzaville, dirigée par le ministre d'Etat Gilbert Ondongo, rentre dans ce cadre. «Il nous appartient de donner le meilleur de nous-mêmes, afin de proposer à la très haute attention des Chefs d'Etat, les meilleurs contours de sortie de crise, à la fois pour la sous-région et pour chaque pays», avait fait savoir Gilbert Ondongo, à l'ouverture de cette réunion, au cours de laquelle les ministres en charge de l'économie ont examiné la matrice des actions du Programme de réformes économiques et financières, qui constitue le cadre de référence à l'élaboration des programmes-pays que chaque Etat devra négocier avec les institutions de Bretton-Wood (F.m.i, Banque mondiale). Le comité de pilotage de ce programme a retenu les cinq piliers suivants: la politique budgétaire; la politique monétaire et système financier; les réformes structurelles; l'intégration régionale; la coopération internationale. En réalité, le comité de pilotage a procédé à un regroupement de certaines rubriques de la matrice d'action. Les objectifs et mesures inhérents à chaque pilier ont été répertoriés suivant leur degré de priorité et leur terme d'application. Il reste que les Chefs d'Etat membres apprécient les différents points débattus par le comité pour en connaître les détails, y a-t-on appris. Clôturant les travaux, le président du Copil a exhorté ses collaborateurs, en ces termes: «Restons mobilisés, dans le travail, pour conduire tous nos peuples à l'émergence», malgré les vicissitudes qui les contraignent.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

et des sciences humaines, etc. La Faculté de droit s'ajoute ainsi à la liste des partenaires soutenus par la Fondation Génération à venir, qui est animée par le souci de contribuer à l'amélioration des conditions d'études et de formation des jeunes qui constituent l'avenir du pays.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Fondation Génération à venir

Signature d'une convention de partenariat avec la Faculté de droit

La Fondation Génération à venir et la Faculté de droit de l'Université Marien Ngouabi sont, désormais, liées par une convention de partenariat. Celle-ci a été signée, mercredi 1^{er} février 2017, à Brazzaville, par Patricia Ngombé, pour le compte de la Fondation Génération à venir, et par Godefroy Moyen, doyen de la Faculté de droit, en présence du Prof Jean-Rosaire Ibara, recteur de l'Université Marien Ngouabi, des membres du corps enseignant et de quelques étudiants de cette Faculté. La convention de partenariat signé a pour but de fédérer leurs efforts, en vue «d'assurer la promotion de l'éducation, gage de l'épanouissement de la jeunesse congolaise», lit-on, dans le communiqué de presse rédigé à cet effet.

Atravers la convention signée, la Faculté de droit de l'Université Marien Ngouabi et la Fondation Génération à venir ont pris un certain nombre d'engagements comme: l'octroi de bourses d'études, la rénovation, la réhabilitation et l'équipement des bâtiments de la Faculté par la Fondation. Déjà, la rénovation et le rééquipement de la direction de cette faculté en sont une illustration.

La convention de partenariat donne, en effet, un socle juridique aux relations entre les deux parties. Elle symbolise la contribution de la Fondation Génération à venir «à l'amélioration des conditions d'apprentissage des étudiants,

dans nos différents établissements universitaires». Ce qui corrobore son ambition axée sur le développement humain, notamment en œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi des jeunes.

Pour sa part, le Doyen Godefroy Moyen a exprimé sa joie pour la signature de cette convention qui consolide le partenariat avec la Fondation. «Le bâtiment abritant les services administratifs de notre Faculté ainsi que le cabinet du doyen, en l'espace de quelques jours, ont connu une modernisation fulgurante, grâce à l'apport de la Fondation Génération à venir», a-t-il reconnu. Autant dire que le doyen de la Faculté



De g. à dr: Godefroy Moyen, Jean-Rosaire Ibara et Patricia Ngombé.

de droit a vu l'arrivée de la Fondation avec beaucoup d'espoir. «Nous avons beau scruter l'horizon, dans l'espoir de trouver un bienfaiteur, pendant des décennies, en vain. Votre arrivée était attendue... Un seul mot: merci», a-t-il déclaré. Et, prenant ses responsabilités sur ce partenariat dont il attend beaucoup, le doyen Moyen s'est engagé à respecter ses obligations. «La Faculté de droit s'engage à respecter ses obligations contractées librement vis-à-vis de la Fondation. Ce n'est que dans ces conditions qu'elle bénéficiera... de sa confiance», a-t-il dit. Rappelons que les relations

de coopération entre la Fondation Génération à venir et les établissements de l'Université Marien Ngouabi ne datent pas d'aujourd'hui. Le Président de la Fondation, Edgard Nguesso, a déjà réalisé de nombreux projets dans des établissements, comme la Faculté des sciences de la santé, la Faculté des lettres et des sciences humaines. Il s'agit, entre autres, de l'octroi de bourses d'études, l'appui à la spécialisation des médecins généralistes, la rénovation et l'équipement des amphithéâtres, des cybercafés, la construction d'une médiathèque en cours de réalisation à la Faculté des lettres



5^E FORUM INTERNATIONAL AFRIQUE DÉVELOPPEMENT

Les nouveaux modèles de croissance inclusive en Afrique

16 ET 17 MARS 2017 - HYATT REGENCY, CASABLANCA



CROIRE EN VOS FORCES

Inscrivez-vous sur
clubafriquedeveloppement.com

Le rendez-vous incontournable en terre africaine pour vos opportunités de croissance

Impulsé par une vision royale d'avant-garde, le Forum International Afrique Développement du groupe Attijariwafa bank est aujourd'hui la plate-forme de référence de la communauté économique et politique engagée en Afrique. Depuis sa création, le Forum a réuni plus de 5500 opérateurs de 36 pays - dont 24 d'Afrique - et a généré plus de 13000 B to B ; offrant ainsi une dynamique concrète d'opportunités d'affaires et de développement sur le continent.

La 5^e édition confère à ses participants :

- Un programme exclusif de rencontres thématiques de haut niveau - L'accès à la liste des participants à l'événement et la prise de rendez-vous B to B en ligne - La participation au Marché de l'Investissement - La mise en relation avec les responsables des banques du réseau africain du groupe Attijariwafa bank.



Crédit du Congo

**Avis d'Appel d'Offres
N°001/ECG/DG/2017**

**POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES
BUREAUTIQUES ET DES IMPRIMES COURANTS
NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DE ECOBANK
CONGO POUR 2017**

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un avis d'Appel d'Offres pour la fourniture des consommables bureautiques et des imprimés courants nécessaires à l'exploitation de son activité courant l'exercice 2017.

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3^{ème} Etage de l'Immeuble de l'ARC Centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 10 février 2017 à 16 heures.

Fait à Brazzaville, le 19 janvier 2017.

La Direction Générale



B.P. 13 700 / Tél.: 22.611.68.31/04.424.57.83 / E-mail: fjecbrazza@yahoo.fr
Site web: www.fjec.org / Brazzaville-Rép. du Congo

**RESPONSABLE DES DYNAMIQUES
ASSOCIATIVES OFFRE D'EMPLOI**

Le Forum des Jeunes Entreprises du Congo (FJEC) recrute un Responsable des dynamiques associatives en faveur des groupes vulnérables dans le cadre de la mise en œuvre du PCPA Congo.

Le PCPA démarre de nouvelles activités, en avril 2017, dans le cadre d'un nouveau projet financé par l'Union européenne sur l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH). Ce projet s'intitule: «*Agir ensemble pour la défense des minorités et groupes vulnérables*». Il est co-porté par l'Association Nationale pour l'Education Prénatale (ANEP) et Médecins d'Afrique (MDA). Il a une durée de 36 mois. Son objectif est de promouvoir les droits des minorités et des groupes vulnérables au Congo en renforçant les capacités des organisations de la société civile congolaise (OSC) sur la promotion et la protection des droits des minorités et des groupes vulnérables et en développent la protection de leurs droits par des actions locales participatives et le plaidoyer.

Détails du poste:

Sous la responsabilité de la coordinatrice, le Responsable Droits humains, aura pour mission la mise en œuvre du projet «*Agir ensemble pour la défense des minorités et groupes vulnérables*». Les principales tâches, qui seront précisées dans des termes de références annexés au contrat, seront de: - Contribuer à la définition des activités et à la méthodologie du PCPA et du projet précité; - Assurer la mise en œuvre du projet précité, y compris son Fonds d'appui projets; - Assurer le suivi-évaluation des activités; - Assurer l'animation du territoire de Brazzaville pour les activités du projet; - Participer à la vie collective du PCPA; - Autres tâches: Le responsable «droits humains» pourra être chargé de toute autre tâche en fonction des besoins du programme et à la demande de la coordonnatrice du programme.

Les principales activités concerneront:

- La recherche et la veille documentaire dans le

domaine des droits humains;

- L'ingénierie de projet (cycle de projet, outils méthodologiques, programmation et reporting);
- L'animation d'espaces collectifs et l'appui des acteurs (membres de la société civile) à animer des espaces collectifs;
- L'appui à la décision et le conseil aux instances de gouvernance;
- L'appui et le suivi aux deux animateurs associatifs pour les activités liées au projet en faveur des populations vulnérables,
- Le recrutement de prestataires (rédaction de termes de référence, appui à la contractualisation, suivi des activités);
- L'accompagnement des membres du programme.

Compétences et expérience attendues:

- diplôme BAC + 4/5 en lien avec les compétences requises pour ce poste; - expérience professionnelle exigée (5 à 10 ans); - aptitude au travail en équipe, rigueur et sens de l'organisation; - capacités d'écoute et d'animation;
- maîtrise écrite et orale du français; - excellente pratique d'Excel et de Word; - connaissance des organisations de la société civile obligatoire;
- expérience ou connaissance des problématiques liées aux droits humains appréciées.

Conditions

- **Statut:** salarié à plein temps du FJEC
- **Lieu de travail:** poste basé à Brazzaville avec des déplacements en République du Congo
- **Durée du contrat:** contrat à durée déterminée.

Candidature à envoyer à Olga Kabanabandza et Emilie Leroux, avant le vendredi 22 février 2017 par mail: coord_pcpacongo@yahoo.fr et leroux@cfsi.asso.fr. La candidature comprendra, impérativement: la lettre de motivation sous Word, le CV (maximum 2 pages) incluant trois références, la copie du diplôme le plus important.

**Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire**

46, avenue William GUynet, Immeuble Galerie marchande de l'ARC, 1er étage
Centre-ville - Brazzaville / E-mail: lockmaf@yahoo.fr / BP: 1542/05 556 06 19/06 666 26 82
Brazzaville-REPUBLIQUE DU CONGO

**CESSIONS DES PARTS SOCIALES
DE «KABALA TRANSIT»**

Société A Responsabilité Limitée / Au capital de DEUX MILLIONS (2 000 000) de Francs CFA
Siège social: 55, rue Abolo, Moungali, Brazzaville / (République du Congo)
Cédants: Monsieur SY Mamoudou; Succession SY Mamadou; Monsieur SY Bissirou.

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du seize janvier deux mil dix-sept, reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant procès-verbal de décisions collectives extraordinaires de la SARL «KABALA TRANSIT» constatant les cessions des parts sociales, le changement du siège social et du gérant, enregistré aux recettes des impôts de Ouenzé, le dix-huit janvier deux mil dix-sept, folio 13/4 n° 86, il a été procédé à la refonte des statuts de la SARL dénommée «KABALA TRANSIT» par acte notarié enregistré aux recettes des impôts, le dix-huit janvier deux mil dix-sept, folio 13/8 n° 90.

Cessionnaire: Monsieur KANE Abdourahmane.

Siège social: Avenue Costode Zacharie, Arrondissement 2 Mvoumvou, Secteur Kitoko Daniel, Pointe-Noire (République du Congo).

Nouveau gérant: Monsieur KANE Abdourahmane.

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU).

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du dix-neuf janvier deux mil dix-sept (19/01/2017), sous le numéro 17 DA 51.

Modification de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier: L'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier de la SARL «KABALA TRANSIT» a été modifié en date du dix-huit janvier deux mil dix-neuf (19/01/2017), sous le numéro RCCM CG/PNR/17 B 27.

Pour avis,

**Maître Ch. Josiane
LOCKO - MAFINA**

ANNONCES

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

CABINET

PROGRAMME NATIONAL D'AFFORESTATION ET DE REBOISEMENT (PRONAR)

COORDINATION NATIONALE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° AMI 001/PRONAR-2017 du 06 février 2017

«Etude technique de production d'un plan d'architecture des pépinières modernes du Service National de Reboisement (SNR)»

1- Le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR) a obtenu dans le cadre du budget du Fonds Forestier exercice 2017, des fonds afin de financer une étude technique de production d'un plan d'architecture des pépinières modernes du Service National de Reboisement (SNR), et a l'intention de les utiliser pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement d'un consultant en vue de réaliser cette étude.

2- Le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles répondant aux qualifications requises pour réaliser cette étude.

3- La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres à tous les candidats éligibles.

4- Les candidats potentiels intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services : (i) une lettre de motivation expliquant

les motivations profondes de l'intérêt pour la mission, (ii) une note de présentation du candidat faisant ressortir les études similaires effectuées, les références sur les prestations similaires déjà exécutées ou en cours d'exécution par le candidat (intitulé de la prestation, nom et adresse du commanditaire, coût de la prestation, source de financement, année, lieu et délai d'exécution), au cours des dix dernières années; (iii) toutes les informations jugées pertinentes en rapport avec la prestation.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement des informations supplémentaires au sujet de cette étude et des Termes de Référence auprès de la Coordination nationale du PRONAR à l'adresse ci-dessous indiquée, de 9 heures à 16 heures, heure locale:

Programme National d'Afforestation et de Reboisement
Cellule de Gestion des Marchés Publics
1654, rue Motaba, Plateau des 15 ans
(derrière le C.E.G 8 mars) Brazzaville.

Tel.: 05 507 07 57 / B.P.: 1315
Brazzaville-République du Congo
E-mail: imbalo@yahoo.fr

6- Programme National d'Afforestation et de Reboisement entend entretenir le Candidat dont l'offre répondra aux critères de qualification contenus dans le dossier de prestations intellectuelles.

7- Les candidats intéressés devront déposer un dossier de manifestation d'intérêt à l'adresse mentionnée au point 5 ci-dessus au plus tard le 20 février 2017 à 12 heures (heure locale) et devront porter les mentions suivantes:

Avis à manifestation d'Intérêt N° AMI 001/PRONAR-2017 du 06 février 2017. Etude de technique de production d'un plan d'architecture des pépinières modernes du SNR, «à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement du 20 février 2017 à 14 heures»

Les offres remises hors délai ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des candidats présents à l'adresse ci-dessus mentionnée le 20 février 2017 à 14 heures,

Fait à Brazzaville, le 06 février 2017

Le Coordonnateur National du PRONAR

Lambert IMBALO

Etude de Maître Salomon LOUBOULA

Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville / Immeuble «Résidence de la Plaine», Premier étage, Place marché de la Plaine / Centre-ville, Boîte Postale : 2927, Brazzaville, République du Congo / Téléphone: (00242) 06 677 89 61
E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

LA MAISON D'IVOIRE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE / AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 3, AVENUE WILLIAM GUINET, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM N° CG/BZV/17 B 6844

CESSIONS DE PARTS SOCIALES - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL, MODIFICATION CORRELATIVE DES ARTICLES 7 ET 8 DES STATUTS ET MISE A JOUR DESDITS STATUTS.

1/-Aux termes d'une décision en date à Pointe-Noire du 31 janvier 2013, reçue en l'Etude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire, titulaire d'office en la résidence de Brazzaville, domicilié immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville, B.P. 2927, République du Congo, et enregistrée à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre à Pointe-Noire Centre, le 15 février 2016, sous folio 029/22, numéro 1485, les associés de la société dite «LA MAISON D'IVOIRE», société à responsabilité limitée au capital de 3.000.000 de Francs CFA, divisé en 300 parts sociales de 10.000 F. CFA, entièrement souscrites et libérées, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, ont décidé:

- D'approuver les cessions des 39 et 36 parts respectivement réalisées par Messieurs Christian COUPRIE et Yves Jean Pierre VAN MELLE au profit de Madame Eve Marie Albert GILLYNS, nouvelle associée.

Lesdits associés ont, en conséquence, décidé de la modification correlative des articles, 7 et 8 des statuts et de la mise à jour desdits statuts, conformément au Traité OHADA révisé.

2/-Aux termes des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2013, enregistré à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre à Pointe-Noire Centre, le 15 février 2016, sous folio 029/24, numéro 1487, reçu aux rangs des minutes du Notaire soussigné, le 15 janvier 2016, les associés de la société dite «LA MAISON D'IVOIRE» ont décidé:

- de transférer, à compter du 15 janvier 2016, le siège social de la société à Brazzaville, 3, Avenue William GUINET, République du Congo;

- de modifier corrélativement les articles, 4, 7 et 8 des statuts;

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 24 janvier 2017, sous le n°17 DA 17 et l'inscription modificative a été portée le même jour au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de BRAZZAVILLE, sous le numéro RCCM CG/BZV/17 B 6844.

Pour insertion,

Maître Salomon LOUBOULA

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA

Notaire

Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979» 2ème étage gauche Q050/S (face ambassade de Russie), Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél: (242) 05 350.84.05/06 639.59.39/05 583.89.78
E-mail: etudematissa@gmail.com/contact@etude-matissa.fr

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE ZAMBA TRAVEL & TOURS

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle / Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville / République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date, du 23 décembre 2016 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville, le 23 décembre 2016, sous folio 226/3 N°2704, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: la société a pour dénomination: ZAMBA TRAVEL & TOURS;

Forme: Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle;

Capital: le capital social est de 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune, entièrement souscrites et libérées de moitié;

Siège social: le siège social est fixé à Brazzaville, au quartier Centre-ville, Camp 15 août, immeuble Iroko, appartement 402;

Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs:

- l'organisation des voyages et des

séjours individuels ou collectifs;
- la prestation des services à l'occasion ses voyages et des séjours;
- la vente de tous objets/et ou produits des souvenirs;
- la location et la vente de véhicules;

Durée: la durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérance: Madame Sarah Théodia MOULOMBO SONI est nommée aux fonctions de gérante;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 3 janvier 2017, enregistré sous le numéro 17 DA 8.

RCCM: la société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/17 B 6842.

Pour insertion légale,
Me Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire

Jean Bruno Koussou, directeur des études de la vague B du lycée de Mouyondzi:

«Malgré la vétusté des bâtiments et du mobilier, nous travaillons comme il se doit»

Le lycée d'enseignement général de Mouyondzi, ex école normale des institutrices, dans le département de la Bouenza, est dans un état de vétusté criant et en proie à d'énormes difficultés. Jean Bruno Koussou, directeur des études de la vague B de cet établissement scolaire, en lieu et place du proviseur, s'est prêté aux questions de notre reporter dans cette localité. Interview.

*Monsieur le directeur quel est l'état actuel de votre structure scolaire?

** Avant de répondre d'emblée à votre question, je voudrais vous remercier d'être venu nous visiter, pour toucher du doigt nos réalités vécues au quotidien. Le lycée de Mouyondzi, créé dans les années 80, a deux vagues. La vague A, constituée des classes de première et de terminale compte dix classes pédagogiques. Elle commence les cours à 7 heures et ce jusqu'à 13 heures. La vague B, compte six classes pédagogiques, et regroupe les secondes. Les cours vont de 13 heures à 18 heures. L'effectif global des apprenants est de 1.215, encadrés par 36 enseignants actifs et 10 à l'administration. Les bâtiments, comme vous le constatez vous-même, sont devenus vétustes. Dans les bureaux, nous ne sommes pas encore à l'ère du modernisme comme dans les autres administrations. Nous utilisons encore des vieilles armoires et autres outils. Mais, nous travaillons comme il se doit. *Quels résultats donne le lycée dans ces difficiles conditions de

travail?

** Malgré nos conditions de travail difficiles, je vous apprendis que l'année dernière, le lycée de Mouyondzi, au plan départemental, a occupé la première place au baccalauréat, et la troisième place au plan national, avec un pourcentage de 83% de taux de réussite.

*Pensez-vous maintenir ce cap, vu les difficultés que connaît votre établissement?

** Le lycée de Mouyondzi, de tout temps, a la réputation de former de bons élèves surtout au Bac. La troisième place que nous avons occupé l'année dernière nous a fait mal. Cette année, nous sommes en train de mettre les bouchées doubles, pour redorer notre blason. La campagne d'inscription au Bac est déjà faite. Et, au moment où je vous parle, le proviseur est en mission de travail à Brazzaville, pour valider les dossiers des candidats. Au-delà de cette validation, nous avons engagés, déjà, la procédure des encadrements, à travers les travaux dirigés. Pour mieux jauger le niveau de nos élèves, nous sommes en train



Jean Bruno Koussou.

de multiplier les devoirs d'évaluations dans les classes. Bref, la préparation se fait assez bien, en dépit des modestes moyens financiers et même matériel dont nous disposons.

*Un appel aux élèves candidats absents aux travaux dirigés...

** C'est surtout au niveau des redoublants qu'il y a des fuyards. Mais, qu'ils n'oublient pas que, ce sont les parents qui ont investies pour ces encadrements. La subvention de l'Etat n'arrive toujours pas. Alors, s'ils ne viennent pas, ça sera de leur faute. Par le biais de votre journal que nous recevons régulièrement ici, je leur demande de venir participer aux cours magistraux et de prendre activement part aux travaux dirigés, clés de la réussite.

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI

Pour les artisans de Pointe-Noire et du Kouilou

La D.d.a.n.a a lancé officiellement le projet «prévention des maladies, hygiène...et protection sociale»

Initié par l'A.c.s.p.c (Association congolaise pour la santé publique), le projet «Prévention des maladies, hygiène, sécurité, environnement et protection sociale des artisans de Pointe-Noire et du Kouilou» a été officiellement lancé vendredi 27 janvier 2017, par la D.d.a.n.a (Direction départementale de l'agence nationale de l'artisanat), dans la salle de réunion de ladite direction. Sous le patronage de son directeur départemental, Jean Claude Demamboud, en présence de nombreux artisans. Objectif du projet: prévenir les maladies et améliorer les conditions de vie des populations urbaines et rurales, avec leur pleine participation.

sensibilisation et des séances de causeries éducatives auprès de la population ciblée et des principaux bénéficiaires du projet; organiser des séminaires sur la gestion d'entreprises artisanales, les notions d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de protection sociale.

Ce projet, financé par l'ambassade des Etats-Unis au Congo, a été sélectionné après un appel d'offres lancé, dans le cadre du programme d'au-

Georges Batala-Mbondo, directeur exécutif de l'A.c.s.p.c, édifiant l'assistance sur le bien fondée de ce projet, a déclaré: «La prévention des maladies, la protection et la promotion de la santé sont les trois fonctions essentielles de la santé publique. Or, les artisans des deux départements exercent leurs métiers dans des conditions qui ne leur garantissent pas la santé et la sécurité au travail. Ainsi, dans un contexte caractérisé par de nombreux facteurs de risques modifiables, la non maîtrise des règles élémentaires d'hygiène, de sécurité et environnement, l'ignorance des mécanismes de la protection sociale et l'absence d'initiatives de résolution de ces problèmes, il est apparu prioritaire à l'A.c.s.p.c et à l'A.s.v.pro (Association villes et villages propres) d'accompagner cette couche professionnelle, en vue de l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de protection sociale, à travers



Le presidium lors du lancement officiel du projet.

une gamme d'activités tout en misant sur leur pleine participation et adhésion.»

Les objectifs visés par l'A.c.s.p.c sont: rendre obligatoire et de façon permanente le bilan de santé chez les artisans; organiser des campagnes de

to-assistance du gouvernement américain, par l'entremise d'un fonds d'auto-assistance destiné aux Ongs et associations officiellement reconnues par l'Etat congolais.

Noëllie BOUANGA

Parcelles à vendre

Aux quartiers Diata et Moukoundzi-Ngouaka.
Contact: 01 200 00 29 / 06 968 69 68.



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION
PROJET D'APPUI A L'AMELIORATION DU SYSTEME EDUCATIF (PRAASED)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 003/MEPSA/2017

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'EVALUATION DES CAPACITES DES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION (DDEPSA) ET DE LA GESTION MANAGERIALE DES DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX

La République du Congo, a obtenu une avance de préparation pour le Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif (PRAASED), et à l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant:

«Recrutement d'un consultant individuel pour l'évaluation des capacités des Directions Départementales de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (DDEPSA) et de la gestion managériale des directeurs départementaux)»

I. Objectifs de l'étude:

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer les directions départementales de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation (sur les plans organisationnel et fonctionnel) et les capacités managériales de leurs directeurs. Spécifiquement il sera question de:

- 1- évaluer les capacités techniques, organisationnelles et fonctionnelles des directions départementales de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation
- 2- évaluer la gestion managériale des directeurs départementaux de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation en ce qui concerne entre autre leur leadership, leur gestion stratégique et organisationnelle, la gestion de l'équipe et de la communication.

II. Résultats attendus et livrables:

Les résultats attendus sont:

- l'évaluation des capacités techniques, organisationnelles

et fonctionnelles des directions départementales de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation;

- l'analyse des capacités managériales des directeurs départementaux est réalisée par rapport aux textes qui régissent l'action des DDEPSA;

- l'analyse des actions menées par les DD;

- l'identification les forces et faiblesses dans l'exercice de la fonction des DD;

- la formulation des propositions de solutions concrètes;

- des actions de renforcement des capacités des DDEPSA sont proposées;

- le profil du DDEPSA et le type de management standards pour une gestion efficiente et décentralisée du système éducatif sont définis;

- toutes autres approches concrètes de solutions sont proposées;

- la Production d'un rapport d'évaluation intégrant un plan de renforcement des capacités des DDPSA et de leurs Directeurs Départementaux;

III Qualification du consultant:

Le consultant devra:

- être titulaire d'un diplôme universitaire (au moins BAC + 5) en science de l'éducation dans le domaine de l'évaluation institutionnelle ou d'analyse des capacités des structures/institutions du système éducatif ou tout autre domaines pertinents aux présents termes de références;

- avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'analyse des capacités institutionnelles et managériales des structures/institution du système éducatif;

- avoir mené au moins trois missions d'étude ou d'évaluation ou autres activités similaires;

- avoir une bonne connaissance de la gestion managériale du système éducatif (au niveaux central et décentralisé);

- avoir une bonne expérience en matière de communication institutionnelle;

- avoir d'excellentes capacités d'analyse et de communication écrite et orale en français;

- être doté(e) d'un excellent sens du relationnel;

- avoir des compétences avérées d'organisation;

- avoir une maîtrise des enjeux liés au renforcement des capacités managériales et des structures/institutions du système éducatif;

NB: Le CV devra comporter, pour chaque expérience, l'ensemble des références permettant de vérifier l'exactitude des informations.

IV. Durée de la mission:

La durée de la mission est de deux (2) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat.

V. Dépôt des candidatures:

Les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant: une lettre de motivation, le curriculum vitae et les copies de diplômes doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 20 février 2017 à 12H00.

VI. Contact:

Monsieur le Coordonnateur de l'unité fiduciaire du PRAASED

Rue LOCKO Isaac, derrière l'Ambassade des Etats Unis BP. 1420

Tél. (242) 06 835 00 41

E-mail: contact@cabcongo.com

Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 02 février 2017
Le Coordonnateur de l'agence fiduciaire,

Yvon-Didier MIEHAKANDA

VIVEZ 100% DE LA CAN TOTAL 2017



**EN EXCLUSIVITE ET EN DIRECT
DU 14 JANVIER AU 5 FEVRIER SUR LES CHAÎNES CANAL+
SPORT**

LES BOUQUETS
CANAL+

Place de la «Société civile» dans le «Corps politique»

La multiplicité des membres dans l'unité du corps

Quand le philosophe et le sociologue analysent des réalités humaines, essentiellement complexes, les distinctions qu'ils opèrent pour donner, à chaque mot, sa capacité de désigner un élément distinct de la réalité qu'ils étudient, n'ont pas pour but de séparer ces éléments les uns des autres, mais au contraire, de comprendre leur articulation dans la complexité de la vie réelle. Dans le concret de l'existence, les éléments qui composent les structures sociales vivantes n'ont de réalité possible qu'articulés les uns aux autres dans le vécu, dans le vivable. Jacques Maritain ne distingue la «communauté nationale» de la «société politique» que dans le but de montrer leur indispensable articulation, dans le vécu de cet organisme vivant qu'il appelle «corps politique» ou «Société politique». Beaucoup de fonctionnaires et de politiciens professionnels auraient bien besoin de s'inspirer de cette sagesse.

Maritain écrit: «Non seulement la «communauté nationale» ainsi que toutes les communautés de rang subordonné, est comprise (...) dans l'unité supérieure du «corps politique»; mais le «corps politique» enferme aussi, dans son unité supérieure, les groupes familiaux dont les droits et les libertés essentielles lui sont antérieurs et une multiplicité d'autres «sociétés particulières» qui procèdent de la libre initiative des citoyens et devraient être aussi autonomes que possible. Tel est l'élément du pluralisme inhérent à toute «société» véritablement «politique». La vie familiale, économique, culturelle, éducative, importe autant que la vie politique à l'existence même et à la prospérité du «corps politique». Toutes les sortes de lois, depuis les règles de groupes spontanées et informelles jusqu'au droit coutumier et à la loi au plein sens du terme, contribuent à l'ordre vital de la «société politique». (P.29) Ajoutons: concourent à son bien commun.

Ce texte peut nous aider à mettre de l'ordre dans notre emploi souvent désordonné de termes tels que: «la société civile», «la politique», «l'Etat». Maritain ne distingue pas entre société civile et société politique. Dans son langage, le «corps politique» ressortit de la sphère éthico-sociale de la «société» qu'il appelle indifféremment civile (du latin: civitas) ou politique (du grec: polis). Le «corps politique» est substantiellement un. «Corps» signifie cette unité substantielle; «politique» signifie son ordination au bien commun de la cité et l'extrême multiplicité concrète de ses participants. Toutes les personnes physiques ou morales ayant droit de cité ont droit de citoyenneté.

Quand nous parlons de la «Société civile»

Dans le langage devenu commun, nous avons en revanche pris l'habitude de distinguer la

«société civile» et «la politique». Cela est légitime, si l'on entend distinguer ainsi les institutions qui naissent de la libre initiative des citoyens, des institutions qui naissent à l'initiative de l'Etat dans l'exercice de ses responsabilités au service du bien commun. Cette distinction est utile, si l'on considère que le droit d'initiative des citoyens est un droit naturel qui n'est limité que par la capacité concrète des gens à prendre en charge leurs problèmes; alors que le devoir d'initiative de l'Etat relève de la loi positive et est strictement encadré par une Constitution et par le corpus des lois légitimement en vigueur. En démocratie, la recherche d'un équilibre satisfaisant pour le bien commun entre les initiatives des gens et l'exercice par l'Etat de ses responsabilités est un chantier permanent et vital. C'est la mise en œuvre équilibrée du principe de subsidiarité auquel se réfèrent abondamment les grands textes de la doctrine sociale de l'Eglise. La limitation abusive, par un Etat, du droit et du devoir d'initiative des citoyens prive la «société politique» de ressources essentielles à la promotion du bien commun. Faisant en outre obstacle à l'accomplissement du devoir de l'homme de prendre en charge ses problèmes, dans la visée éthique du bien commun, les atteintes au droit d'initiative sont corruptrices de la «société politique». Les dérives des régimes de partis uniques abusivement identifiés à l'Etat dans les démocraties populaires (les partis Etat) en ont largement administré la preuve.

«...L'expérience montre-écrivait Saint Jean-Paul II - (Solicitudo rei socialis)- que la négation du droit d'initiative ou sa limitation au nom de la prétendue égalité de tous dans la société réduit, quand elle ne le détruit pas en fait, l'esprit d'initiative, c'est-à-dire la personnalité créative des citoyens... A la place des initiatives créatrices prévalent la passivité, la dépendance et la soumission à l'appareil bureaucratique...».

Jacques Maritain (1882-1973)

Né le 18 novembre 1882, à Paris (France), philosophe français, élevé dans le protestantisme, Jacques Maritain se convertit au catholicisme avec Raïssa, sa fiancée, en 1908. Ils découvrent la pensée de Saint-Thomas d'où il tire sa doctrine du réalisme critique exposée dans son grand livre de philosophie: «Les degrés du savoir (distinguer pour unir)»; «La primauté du spirituel» (1927); «Humanisme intégral. Problèmes temporels et spirituels d'une nouvelle chrétienté» (1936). Il est connu pour son apport au renouvellement des études thomistes et devient au 20ème siècle, une grande figure du thomisme.



- 1939, la guerre: J. Maritain, qui enseigne à Chicago, est retenu aux Etats-Unis d'Amérique pendant toute la Seconde guerre mondiale. Il adhère au mouvement gaulliste.

- 1945, fin de la guerre: J. Maritain siège dans la Commission de l'Unesco chargée de participer à la formulation d'une Charte des droits de l'homme.

- 1945-1948: Il est ambassadeur au Vatican, nommé par le Général Charles De Gaulle.

- 1949-1951: «l'Homme et l'Etat».

Durant le Concile Vatican II (11 octobre 1964 - 8 décembre 1965), J. Maritain adresse au Pape Paul VI à sa demande 4 mémorandum «La vérité, la liberté de conscience, l'apostolat des laïcs, Prière commune et prière privée».

- 8 décembre 1965: Le Pape Paul VI remet solennellement à J. Maritain, à la Place Saint-Pierre, à Rome, le «Message aux hommes de pensée et de science».

- 28 avril 1973: Il meurt à Toulouse, chez les Petits Frères de Jésus, à 90 ans.

L'idéologie qui nous a gouvernés durant 30 ans établissait une différence «qualitative» entre l'entreprise «privée» et l'entreprise d'Etat (entreprise du peuple) qualitativement supérieure.

L'éthique de l'initiative économique et sociale, fondatrice de la «société civile», met en œuvre un tout autre concept. Le terme «privé» que l'on retrouve dans «initiative privée», «entreprise privée», «école privée», «propriété privée» «privatisation», opposé à public, comme pour délimiter deux domaines exclusifs l'un de l'autre et régis par des intérêts diamétralement opposés est un mauvais outil pour élaborer une éthique de l'initiative économique et sociale et une éthique de l'utilité publique.

La «Société civile» dont nous parlons n'est pas un contre-pouvoir

La distinction entre le «civil» et le «politique», (le gouvernemental et le non-gouvernemental, le public et le privé) n'est en soi ni une concurrence de compétences, ni une opposition. Même s'il ne peut manquer qu'entre institutions humaines, naissent des contradictions, des incompréhensions et des conflits d'intérêt, la société civile, conçue comme l'ensemble

des institutions relevant de l'initiative des citoyens librement organisés, n'est pas, en soi, un contre-pouvoir. Elle représente la substance de ce corps politique (son capital social) à qui il appartient de se donner un Etat, dont l'autorité suprême répond à trois exigences absolument incontournables de la Société politique elle-même:

1- Exigence interne de justice: une société d'initiative est une société foncièrement inégalitaire; les plus pauvres ne doivent pas être abandonnés à la domination sans partage des plus riches. Il faut des lois et des moyens de donner force à la loi.
2- Exigence interne de maîtrise de la complexité croissante du processus du développement économique, culturel et social. Seul un Etat, son gouvernement, ses Assemblées élues et son administration peut concevoir et mettre en œuvre les «politiques» de prélèvement et d'affectation des ressources qui s'imposent à la promotion du bien commun et à l'émergence d'un Etat social efficace.
3- Exigence externe de relations positives avec les autres Etats et de défense y compris par la force de la souveraineté nationale. Les institutions de «la société civile» sont extrêmement variées et variées les coordinations habilités à représenter tel

ou tel groupe de citoyens organisés au plan économique, social ou culturel. C'est ainsi que naissent les corps intermédiaires, en charge de la promotion et de la défense des intérêts spécifiques des groupes qu'ils représentent. Ils ne sont pas habilités à faire la loi, mais ils ont un pouvoir consultatif essentiel à la poursuite du bien commun et leurs participations à l'élaboration des politiques publiques est pour un Etat moderne une évidence.

Faut-il dire «initiative privée» ou «initiative sociale»?

Toute innovation portée par l'initiative des citoyens, quel que soit l'intérêt, le but et les objectifs de son (ou de ses) promoteur(s) est toujours une offre de service légitimée par le besoin et la satisfaction de ceux qui en bénéficient. Toute initiative dite privée revêt en réalité un caractère social dont l'utilité publique peut être évaluée et doit être reconnue. Il est clair que la capacité des gens d'exercer leur créativité, ainsi que leur droit de s'associer et d'échanger, entre eux, biens et services, sont, dans la complexité même de leur mise en œuvre, la ressource principale, la seule absolument indispensable, à toute communauté humaine et à toute société politique. Privé des initiatives de ses citoyens, un Etat est sans ressources. La qualité des relations qui s'établissent entre d'une part, les acteurs non-gouvernementaux organisés de la société (la société civile) et d'autre part les gouvernants et les organisations politiques qui les soutiennent (la politique), doit faire partie, non seulement de leurs stratégies respectives, mais aussi de leur éthique dans la visée du bien commun. Les responsables



Par Père Christian.

politiques et administratifs ont le plus grand intérêt à rejoindre les véritables acteurs sur les lieux de leurs échanges, là où se construisent les synergies porteuses de projets. C'est là qu'ils doivent se positionner en facilitateurs, en serviteurs privilégiés du bien commun et construire sur le terrain leur véritable légitimité y compris par l'exercice pondéré du pouvoir de convocation de l'Etat au service de l'entrée en projet de tous les acteurs concernés par tel ou tel chapitre du bien commun.

Le politique confisqué... le politique libéré

Cette problématique est fondamentale pour tout citoyen qui s'engage en vue de l'émergence, dans son propre pays, d'une société véritablement démocratique. La confiscation du «politique» (c'est-à-dire du bien commun) par une classe dite «classe politique» (ou politico-administrative) rend difficile l'instauration pourtant si nécessaire de vrais partenariats entre acteurs gouvernementaux et acteurs non-gouvernementaux. De cette difficulté naît la fâcheuse tendance à considérer la «société civile» comme un contre-pouvoir. Il n'y a pas des pouvoirs à se disputer, mais d'authentiques responsabilités à partager au service du bien commun. C'est dans cet esprit que dans la prochaine livraison de cette rubrique, nous nous pencherons, avec Jacques Maritain, sur la pertinence du concept ambiguë de «Souveraineté».

Père Christian

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:

Mgr Miguel

Angel OLAVERRI,

Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Mgr Anatole MILANDOU

Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication:

Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction

Véran Carrhol YANGA

Tel: (242) 06.668.24.72/

01 116 63 33

Saisie&Montage (PAO):

Atelier La Semaine Africaine

Service Commercial:

Brazzaville:

Tél.: 06.889.98.99

05.528.03.94

Pointe-Noire:

Tel:05.557.78.71

06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

Téléchargez le fichier PDF du journal
La Semaine Africaine dans votre smartphone
ou dans votre tablette: lisez et partagez-le.

MBOINGWANA



Ensemble pour le changement !



Poésie

Claude-Ernest Ndalla a présenté son nouveau recueil, «Dipanda, la vie dangereuse»

Homme politique ayant occupé des fonctions gouvernementales, journaliste à ses premières heures avec le journal «Dipanda» dans les années 60, Claude-Ernest Ndalla, à bientôt 80 ans, est aussi un grand homme de lettres qui s'illustre dans le roman et la poésie. Dans le genre roman, il a signé «Le gourou» et «L'illuminé». En poésie, il est à son cinquième recueil, avec «Dipanda, la vie dangereuse», après «Cœurs meurtris», «Astres, Blues et Jazz», «Femme alanguie» et «Poésie pour musique congolaise».

Vendredi 3 février 2017, Claude-Ernest Ndalla était face au public, dans la salle de presse du Ministère de la culture et des arts, à Brazzaville, pour présenter son nouveau recueil de poèmes. Le ministre de la culture et des arts, Léonidas Carel Mottom Mamoni, et sa directrice de cabinet, Mme Emma Mireille Opa Elion, lui ont fait l'honneur de rehausser de leur présence la modeste cérémonie où écrivains, artistes-peintres, acteurs politiques, universitaires et autres admirateurs ont apprécié le talent du poète engagé.

«Dipanda, la vie dangereuse» est un recueil de poèmes de 230 pages publié aux Editions L'Harmattan-France, préfacé par Lécas Atondi-Monmondjo et post-facé par Jean-Blaise Bilombo-Samba. Tout a commencé par la projection de son interview relative à son itinéraire et son œuvre littéraire. Dans cette interview, Claude-Ernest Ndalla raconte son passé, sa vie politique, son exil interne, ses procès, ses prisons, sa condamnation à mort, ses lectures, ses recherches, ses relations... Il y manifeste son regret de voir le Congo sombrer dans des guerres fratricides qui l'ont mis



La couverture du livre.

en lambeaux, causant ainsi autant de morts et de destructions massives. Sur une excellente toile, l'artiste-peintre Remy Mongo Etsion a rendu un hommage à l'auteur, en dressant son portrait. «Dipanda, la vie dangereuse», qui tire son nom du journal «Dipanda» dont l'auteur était le principal rédacteur, représente une somme poétique comprenant l'ensemble des poèmes écrits par Claude-Ernest Ndalla, jusqu'en 2010. Il y a des poèmes comme : «La Magie des mots»; «Torpeur, Stupeur»; «L'âme de la poésie»; «Le Congo éclate»; «Le 3 Novembre 1993»; «Ville



De g. à dr: Serge Ghoma Boubanga, Ninelle Balenda, Claude-Ernest Ndalla et Omer Massoumou.

en lambeaux»; «Dans les rues de Brazza»; «Vers le grand large: La liberté»; «Le Temps»; «La Sorcière de l'oiseau»; «Un poète nommé Simaro»; «Le village qui jamais ne meurt». Il précise que le texte: «Le village qui jamais ne meurt» est un poème de vie et de combat qu'il a écrit le 17 octobre 1978, dans sa cellule de prison, à Impfondo, dans la Likouala. «Je reconnais en être l'auteur», a-t-il dit.

Après quoi, le tour est revenu aux trois critiques littéraires qui ont porté leur regard sur le recueil de poèmes, de présenter leurs communications, sous la modération de l'écrivain et journaliste Florent Sogni-Zaou. Il s'agit de Ninelle Balenda (Lecture sentimentale), Serge Ghoma Boubanga (lecture thématique) et Omer Massoumou (lecture transversale). Ninelle Balenda a comparé Claude-Ernest Ndalla aux auteurs classiques français et africains (Molière, La Fontaine, Victor Hugo, Lamartine, Jean-Paul Sartre, Simone De Beauvoir, Mongo Béti, Henri Lopès, Léopold Sédar Sen-

ghor...) qui plaident la cause du bas peuple. Claude Ernest Ndalla devient donc «une voix des sans voix et désire changer le monde avec la magie des mots», a-t-elle soutenu. Serge Ghoma Boubanga a estimé, pour sa part, que l'auteur est un poète «engagé». Son destin s'identifie à celui de «L'étrange destin de Wangrin», le personnage célèbre du roman d'Amadou Hampaté-Bâ. Le Pr Omer Massoumou a relevé que «le poète dit ce que nous sommes et ce que le poète est lui-même».

Dans les réactions, l'écrivain Benoît Moundélé-Ngolo, lui aussi homme politique, a rendu un hommage à son aîné, Claude Ernest Ndalla, qui a fait la prison comme lui. Faire la prison, pour lui, est plus qu'aller à l'Université, parce qu'en prison, on fait une parfaite connaissance des valeurs humaines cardinales et de la vie en société. Pour exprimer cela, Benoît Moundélé-Ngolo a écrit un poème intitulé: «L'Éloge à la mort». Il pense que la mort n'épargne personne, quel que soit le rang

GX INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise: **ALLER + LOIN**

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kessal (face au ccf)
Tél : (+242) 053010238 / 055510175

Brazzaville : 01 Av Cardinal André Bilinganda (face à la Mairie)
Tél : (+242) 0555010175 / 0555010173

www.gxinternational.net

Vente de parcelle

Cette parcelle est située au quartier Mousosso, vers la paroisse Notre Dame du Suffrage, à un bon prix.

Contacts: 05 531 36 53/06 976 58 36

qu'on occupe ici-bas. «Nous mourons tous», dit Jacques Roumain, dans «Gouverneur de la rosée». «Pourquoi alors vouloir précipiter expressément la mort des autres êtres humains?», s'est-il interrogé, faisant référence à ce que vit le Congo d'aujourd'hui. Enfin, Claude-Ernest Ndalla a expliqué le sens de son recueil de poèmes. «Cet ouvrage est une espèce d'anthologie des poèmes que j'ai écrits. En 1986, j'étais condamné et j'ai écrit le poème Le village qui ja-

mais ne meurt. Le message que je véhicule, c'est qu'on doit aller vers un Etat démocratique, un Etat de droit où tous les citoyens ont les mêmes droits et doivent se sentir libres et égaux», a-t-il dit. Ce recueil de poèmes est donc un véritable engagement politique d'un doyen qui a démarré la politique dans le communisme, avant de se convertir, après une rude expérience où il a tuteuré la mort, au pluralisme démocratique.

Grâce-Désirée BAH

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

ANNONCE LEGALE N°005/2016/OUESSO

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Ouessou, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N° D'ORDRE	N° DE RÉQUISITION	RÉFÉRENCES CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS/DISTRICTS	REQUÉRANTS
01	2265 du 23-11-2016	Section B, bloc 18; Plle 06; Sup.: 396, 00m ²	Quartier BIRANKEIM	N°2 MBINDJO	MBENDE Médard
02	2266 du 23-11-2016	Section B, bloc 67; Plle 06; Sup.: 624, 11m ²	Quartier BIRANKEIM	N°2 MBINDJO	MBENDE Médard
03	2262 du 22-11-2016	Section -, bloc -; Plle -; Sup.: 278,40m ²	Rue ELAPA	N°1 NZALANGOYE	Mme SAKALA née NGAZIBI EFOUTE L.E.
04	2298 du 16-12-2016	Section F Suite, bloc -; Plle -; Sup.: 800,00m ²	Quartier Lycée d'Excellence	Sous-préfecture MOKEKO	OBA Nazaire Guy Paulin
05	2297 du 16-12-2016	Section -, bloc -; Plle -; Sup.: 150, 80m ²	Quartier FAISCEAUX	N°1 NZALANGOYE	Société HELIOS TOWERS
06	2241 du 01-09-2016	Section D, bloc -; Plle 12; Sup.: 693,01m ²	Quartier MBOMA	N°2 MBINDJO	EBIANEBOUM Tatiana Estelle
07	2248 du 27-09-2016	Section -, bloc -; Plle -; Sup.: 1.774, 01m ²	Quartier BIRANKEIM	N°2 MBINDJO	NGUIMFACK Félix
08	2201 du 27-04-2016	Section B, bloc -; Plle -; Sup.: 352,00m ²	Quartier CENTRE- VILLE	N°2 MBINDJO	DJOUB Léonie
09	2246 du 16-09-2016	Section -, bloc -; Plle -; Sup.: 2.400,00m ²	VILLAGE ZOULA	Sous-préfecture MOKEKO	OBONA Urbain
10	2251 du 10-10-2016	Section -, bloc -; Plle 12; Sup.: 467,04m ²	Quartier ANCIENNE PISTE	N°1 NZALANGOYE	MOUEBARA Clémentine
11	2142 du 07-08-2015	Section -, bloc -; Plle -; Sup.: 40.000,00m ²	Village MBALOUA	Sous-préfecture MOKEKO	Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie
12	2247 du 22-09-2016	Section F, bloc -; Plle 10; Sup.: 400,00m ²	Quartier HOPITAL GENERAL	N°2 MBINDJO	NKUNDABAGENZI Fabien
13	2268 du 23-11-2016	Section B, bloc 46; Plle 19; Sup.: 560,55m ²	Quartier BIRANKEIM	N°2 MBINDJO	MBENDE Médard
14	2271 du 23-11-2016	Section B, bloc 107; Plle 07; Sup.: 573,56m ²	Quartier BIRANKEIM	N°2 MBINDJO	MBENDE Médard
15	2269 du 23-11-2016	Section B, bloc 109; Plle 27; Sup.: 522,00m ²	Quartier BIRANKEIM	N°2 MBINDJO	MBENDE Médard
16	2236 du 05-07-2016	Section E, bloc 68; Plle 10; Sup.: 400,00m ²	Quartier ANCIENNE PISTE	N°1 NZALANGOYE	GADOUA IKAMA Roland

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Ouessou, le 23 Décembre 2016

Gilbert MBANDZA

Inspecteur Principal des Impôts

Bienvenue à l'agence **MIRA**
 Votre nouvelle étoile
 de **BGFIBank Congo** à Dolisie

Agence **MIRA**
 Dolisie

Retrouvez nos produits et services
 en agences :

-  Crédit
-  Epargne / Placement
-  Cartes bancaires nationales et internationales (VISA, Prépayée)
-  BGFIMobile, BGFIAAlert, BGFIONline
-  Transfert d'argent BGFIEExpress, Western Union.



Ecoute - Qualité - Client

Tél.: 81 88

Email : eqccongo@bgfi.com

www.groupebgfibank.com



BGFIBank

Votre partenaire pour l'avenir

Coupe d'Afrique des nations-Gabon 2017

Le Cameroun renoue avec son passé glorieux

En l'emportant par 2 à 1, aux dépens de l'Egypte, dimanche 5 février 2017, le Cameroun a mis fin à la malédiction qui l'empêchait de battre son prestigieux adversaire en finale (comme en 1986 et 2008) et engrangé sa cinquième coupe d'Afrique des nations de football. Un succès qui a fait pleurer d'émotion les Lions indomptables et leurs supporters. Quinze ans que tout le Cameroun attendait ça.

Le triomphe des Lions indomptables du Cameroun aux dépens des Pharaons d'Egypte ne s'oubliera certainement pas si tôt. Il sera encore d'actualité. Il reste vivace, en effet, dans la mémoire des milliers de sportifs africains. Qui ont suivi les empoignades gabonaises qui, l'oreille collée au transistor, qui, s'énervant et s'impatientant devant le petit écran. Comme ceux d'Afrique centrale dont l'intérêt porté au ballon rond a même décuplé, au point que des jeunes ont formé des monômes dans les rues, tandis que des téléspectateurs se sont conduits exactement comme dans les gradins des stades d'Oyem, Libreville, Franceville ou Port-Gentil. Toujours bruyants, toujours partisans.

La qualification des Camerounais et des Egyptiens a comme surpris les amoureux du ballon rond. Car on ne les attendait pas à pareille fête, eu égard à leur déclin, ces dernières années. L'Egypte était absente aux trois éditions (2012, 2013 et 2015) ayant suivi ses trois derniers sacres de rang (2006, 2008 et 2010), tandis que le Cameroun n'avait plus rugé, depuis quinze ans.

Camerounais et Egyptiens en finale! Heureuse conséquence d'implacables demi-finales, quelques



Quinze ans que tout le Cameroun attendait ça.

jours plus tôt, entre l'Egypte et le Burkina Faso, et entre le Ghana et le Cameroun. Egyptiens et Burkinabés ont dû se battre jusqu'à l'épuisement, pour se départager. Après 120 minutes de jeu, l'égalité (1-1) a persisté. Ils ont recouru aux tirs au but, pour lever le suspense. Cette épreuve de vérité a tourné à l'avantage des Nord-africains. Les Camerounais ont largement battu les Ghanéens (2-0). La belle finale gabonaise était née. Camerounais et Egyptiens se sont retrouvés, comme en 1986, au Caire, et en 2008, à Accra.

Les Lions indomptables, champions d'Afrique! Ils ont réédité Côte d'Ivoire 1984, Maroc 1988, Ghana-Nigeria 2000 et Mali 2002.

Y croyaient-ils vraiment? Ils ont, d'abord, abandonné le Gabon de «sa» coupe, au premier tour. La suite a montré que ce n'était pas une mince affaire, éliminer le pays hôte. C'est bon signe, comme l'avaient réussi les Diables-Rouges, en 1972, à Yaoundé. Avec une équipe généreuse et solidaire, les Camerounais ont continué d'étonner et d'intriguer. En définitive, sans être de la trempe de leurs aînés, notamment Roger Milla, Théophile Abéga, Grégoire Mbida, Thomas Nkono, Joseph Antoine Bell, de la génération 80, ou Samuel Eto'o, Patrick Mboma, Rigobert Song, Marc-Vivien Foé, etc., pour celle du début 2000, ils se sont sublimes, pour arracher le trophée, au bout

du suspense.

Et pourtant, pour la campagne du Gabon, le Cameroun a laissé à la maison certains lions boudeurs ayant décliné leur sélection, à l'exception de Nkoulou et Aboubacar, tous deux buteurs en finale, aux 58^e et 88^e minutes. Ceux-ci ont encadré, généreusement, des jeunes comme Ondoa, Bassogag, Ngadeu, Oyongo, Teikeu, Djoum, Zoua, Ndip També, etc., ... Signalons que la troisième place a été remportée par le Burkina Faso, l'équipe qui aura, sans doute, déployé le plus beau jeu des seize équipes de la compétition.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Libre-propos

Halte aux tricheurs!

On ne verra pas le Congo à la prochaine phase finale de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 17 ans, qui se déroulera, du 21 mai et au 4 juin 2017, au Gabon. Son équipe nationale, qualifiée sur le terrain, a été bannie, vendredi 3 février 2017, par la Caf (Confédération africaine de football), pour fraude.

La CAF vient, donc, de lever un gros gibier et l'a condamné au silence. Les Diables-Rouges U17 paient pour la falsification de l'âge de leur capitaine, Bercy Langa, afin que celui-ci opère dans cette catégorie. Mais, lors du dernier tour des éliminatoires, la Tanzanie, son adversaire, a accusé le Congo de fraude. S'étant emparé du dossier, la Caf avait demandé à la Fécofoot d'envoyer le joueur incriminé à son siège, au Caire, pour subir le test d'IRM (Imagerie à résonance magnétique), afin de déterminer son âge réel. Bercy Langa ne s'y était jamais rendu, sachant, probablement, que la médecine est contre les tricheurs et de peur que la vérité n'éclate.

Récemment, la CAF avait donné un délai de 10 jours aux instances du football congolais, pour que le joueur se rende au Gabon pour le même test. En vain. Cette fois-ci, le comité exécutif de la CAF a donc décidé de sanctionner le Congo, en le disqualifiant de la compétition. Il est remplacé, naturellement, par la Tanzanie.

Voilà où mène l'appât du résultat immédiat. Le Congo est chassé de la CAN U17 par pure bêtise. Moralité: ce sont les jeunes qui paient; c'est le football congolais qui est encore éclaboussé; c'est une partie de son avenir qui s'assombrit; c'est son futur qu'on brade. La faute aux assassins de la jeunesse. Ils sont tapis dans l'ombre.

Va-t-on continuer à couvrir les vrais coupables? Il n'y a pas de pitié à avoir pour les assassins du football. Le combat contre les tricheurs est le combat de tous. Il suppose une vigilance de tous les instants. Il y va de l'avenir et, au moins aussi important, de la crédibilité du football congolais à la face du monde.

Jean ZENGABIO

Championnat national d'élite Ligue 1

Les résultats ci-après ont été enregistrés pour le compte du début de la cinquième journée du championnat national d'élite Ligue 1: F.C Kondzo-Nico-Nicoyé (1-2), Inter Club-Patronage Sainte-Anne (0-1), S.M.O-Nathalys (2-0), Jeunes Fauves-Etoile du Congo (0-1), CARA-A.S.K (4-0), A.C Léopards-J.S.T (4-1), La Mancha-A.S Otohô (1-1), A.S Cheminots-Tongo F.C (1-2), Diables-Noirs-J.S.P (1-1).

L'A.S Otohô (13 points), bien que contrainte au partage des points, à Pointe-Noire, garde jalousement la tête du classement. Le promu de la Cuvette compte trois points d'avance sur l'Etoile du Congo (10 points, +3) et Patronage Sainte-Anne (10 points, +2), ses poursuivants immédiats.

REMERCIEMENTS

Gervais BEMBA, journaliste à Radio Congo, et famille remercient les amis et connaissances de leur assistance multiforme (morale, spirituelle, matérielle et financière), lors du décès de leur épouse, la nommée **DIATOMBA Ida Aurélie Rachel**, survenu le 13 janvier 2017, à Brazzaville. Qu'ils trouvent, ici, les expressions de leur profonde gratitude. Que Dieu accorde à **DIATOMBA Ida Aurélie Rachel** sa miséricorde, sa paix et un repos éternel.



IN MEMORIAM

8 Février 2011 - 8 Février 2017. Six (6) ans déjà, que Dieu a rappelé à Lui: **PAMBOU Marie Louise**. Elle était retraitée du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

En ce jour anniversaire, Jean-Jacques NIKINIKI, ses frères et soeurs prient tous ceux qui ont connu leur maman d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

Que Dieu lui accorde le repos éternel.



OFIS store **DELL**

OFFRE EXCEPTIONNELLE STOCK LIMITE

Achat en boutique, paiement comptant

DELL OPTIPLEX
Ordinateur de bureau reconditionné

IMPRIMANTE MULTIFONCTION
Impression-Photocopie-Scan

150 000 F CFA HT

Tél.: 06 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Sassou Nguesso

BUROTOP IRIS

TELEFUNKEN

Le Géant Allemand des téléviseurs débarque au Congo chez Burotop Iris !



LED 32" HD: 159 000 Fcfa | **LED 40" FULL HD SMART: 299 000 Fcfa** | **LED 55" FULL HD SMART: 599 000 Fcfa**
LED 48" FULL HD SMART: 399 000 Fcfa | **LED 65" FULL HD SMART: 999 000 Fcfa**

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire Tél: 04 453 53 53 - 05 605 60 5

CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



Fil TH 1,5



7.000 FCFA



Fil TH 2,5



10.900 FCFA



Schneider Electric
Domaé

2.900 FCFA



legrand
Prise Kaptika

400 FCFA



legrand
Multiprise 2P+T

6.900 FCFA



legrand
Hublot Rond

4.400 FCFA

6 Avenue Foch, près de la Mandarine centre ville Brazzaville République du Congo
 Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com